
**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE
TERRITOIRES P.N.R GRANDS CAUSSES & P.E.T.R LEVEZOU
2018-2021**



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 : OBJET	4
ARTICLE 2 : DUREE	4
ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PERIODE 2015-2017	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU	7
4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES	7
4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS.....	14
4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS.....	15
ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON VIS-A-VIS DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU.....	18
5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE.....	18
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON VIS-A-VIS DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU.....	21
5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU.....	21
ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU PARTAGEE PAR LE PETR DU LEVEZOU, LE PNR DES GRANDS CAUSSES, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON ET LA REGION OCCITANIE.....	26
6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU PARTAGES PAR LE PETR DU LEVEZOU LE PNR GRANDS CAUSSES, LE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON ET LA REGION OCCITANIE	26
6.2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE	30
ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....	31
ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :	31
ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :.....	33
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE	34
ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS.....	35
ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION.....	36
ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	36
ANNEXES	37

Entre,

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Lézou, représenté par Christel Sigaud-Laury sa Présidente,

Le Parc Naturel Régional « Grands Causses » représenté par Alain Fauconnier son Président,

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Haut Rouergue en sa qualité de partenaire associé au présent contrat cadre représenté par Jean Claude Anglars son Président,

Le Conseil Départemental de l'Aveyron représenté par Jean François Gaillard son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR du Lézou en date du 07 juin 2018 n° xxxx,

Vu la délibération du PNR des Grands Causses en date du 29 juin 2018, n° xxxx

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Aveyron n° xxxx en date du xxxxx,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017 (n° CP/2017/AP-JUIN/09) et du 15 décembre 2017 (n° CP/2017-DEC/11.21).

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés «**Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées- Méditerranée**» sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales, départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département de l'Aveyron conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre **des Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

En ce qui concerne le Département, sa politique et le projet de mandature correspondant « Agir pour nos territoires » sont assises sur 2 délibérations :

- la première en date du 29 janvier 2018 a consisté en l'approbation de nouveaux dispositifs départementaux pour appréhender de nouveaux champs d'intervention insuffisamment explorés à l'instar par exemple des politiques d'accueil
- la seconde en date du 23 février a consisté en une relecture des dispositifs jusqu'alors en vigueur, relecture assortie d'ajustements pour tendre vers plus de simplicité et de souplesse afin de s'adapter à un environnement administratif parfois complexe

L'ambition commune à ces deux délibérations repose sur un partenariat renouvelé avec les communes et intercommunalités pour travailler de concert à l'attractivité de l'Aveyron et conforter un regain démographique encore trop timide : la captation de nouvelle population active constitue en effet un enjeu majeur pour l'Assemblée Départementale et nos territoires ruraux.

La signature le 14 décembre dernier d'une délégation de service public augurant la couverture d'ici 5 ans de tout l'Aveyron en très haut débit participe de cette volonté de tout mettre en œuvre dans un cadre partenarial et de réunir toutes les conditions pour relever le défi démographique qui anime la collectivité départementale.

ARTICLE 1 : Objet

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural **Grands- Causses Lévezou**, le Département de l'Aveyron et la Région Occitanie pour :

- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire de Grands Causses Lévezou ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de **programmes opérationnels**.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est** conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE SUR LA PERIODE 2015-2017

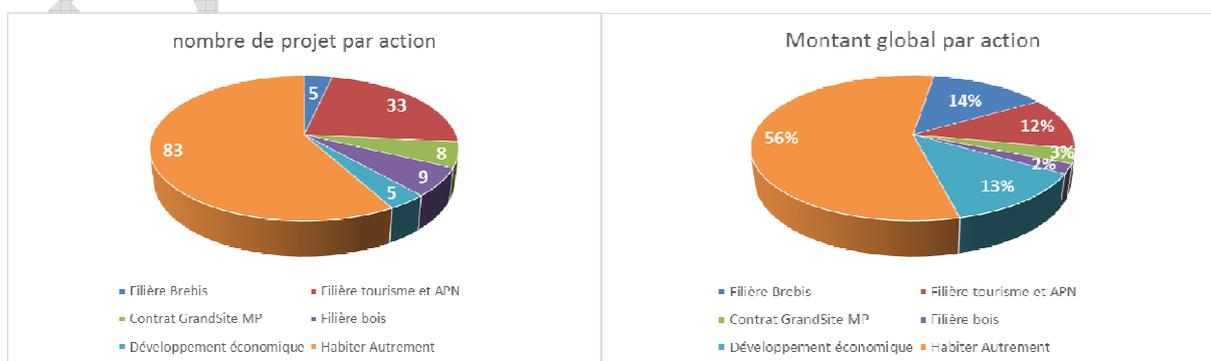
A l'issue du Contrat Régional Unique, **145 projets** représentant un coût total d'investissements de **54 M€** ont été soutenus sur les territoires du PNR des Grands Causses et du PETR du Lévezou au titre des dynamiques contractuelles territoriales.

*Ce contrat a été décliné en 4 programmations (décembre 2015, décembre 2016, avril 2017, octobre 2017) et 1 avenant signé en février 2017 pour la prise en compte de l'arrivée de la 13ème DBLE sur le Larzac. Les termes de cet avenant et les projets non encore programmés sur le CRU 2015-2017 seront repris dans le nouveau **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**.*

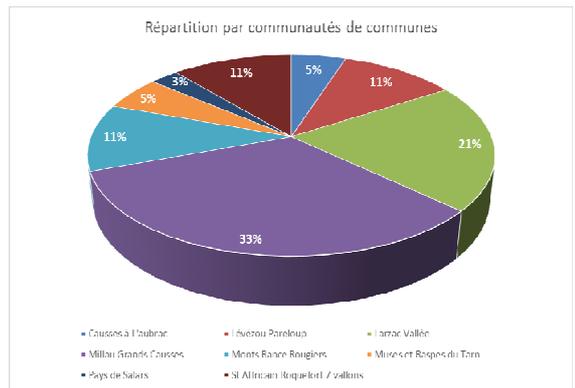
La grande majorité des projets accompagnés, étaient portés par des collectivités soit 136 projets publics et 9 projets Privés ou Associatifs.

Ces Projets ont concerné 6 fiches actions phares reprenant les 2 priorités stratégiques de développement du territoire : « soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement » et « renouveler et renforcer l'offre de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques ».

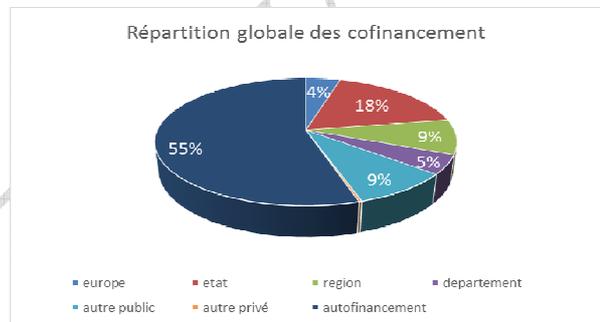
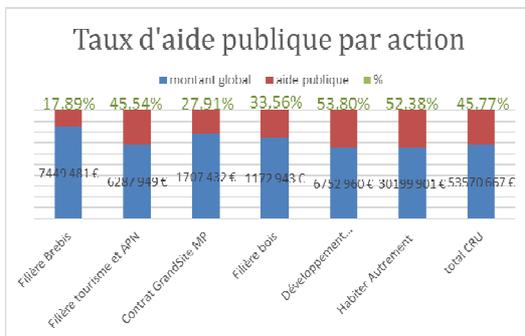
- **L'action 1 « soutenir un développement territorialisé de la filière brebis »** a vu la réalisation de 5 actions et notamment l'extension de l'atelier de production des « bergers du Larzac » ou l'extension de l'atelier de découpe de Brasc. Le projet ambitieux « Roquefort Demain » inscrit dans le contrat Grand Site Occitanie verra la réalisation d'actions importantes pour la structuration de la filière brebis sur le territoire et le positionnement de Roquefort.
- **L'action 2 « Développement et qualification des activités de pleine nature et de découverte du territoire »** a vu la réalisation de 33 projets notamment dans le cadre du Pôle de Pleine nature Grands Causses Lézou du Massif Central puisque le territoire a été lauréat en 2016. Citons par exemple les opérations menées par l'ensemble des communautés de communes sur l'harmonisation de la Signalétique d'information locale, l'extension du centre d'hébergement touristique du hameau de moulés ou la valorisation du château de Montaigut.
- **L'action 3 « Grands Sites Midi Pyrénées »** : 8 projets dont 7 concernant le territoire de Millau Grands Causse ont été accompagnés. Dans le cadre du futur Grand Site Occitanie un nombre important de projets concernant les 3 cœurs emblématiques de Millau, Roquefort et Sylvanès sont d'ores et déjà identifiés.
- **L'action 4 « de la ressource à la filière bois »** a vu l'accompagnement de 9 actions, essentiellement la création de chaufferies bois comme celle du siège du Parc Naturel Régional des Grands Causses ou celle de l'école de La Couvertorade. Plusieurs projets de chaufferies bois et de réseaux de chaleur sont à l'étude sur le territoire.
- **L'action 5 « renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi »** : 5 actions ont pu être accompagnées et notamment le projet d'extension de la ZAC Millau Viaduc ou la création d'un FAB LAB à Millau.
- **Une majorité de projets se sont inscrits dans l'action 6 « habiter le territoire autrement »** (83 projets). Il s'agit essentiellement de projets de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de bâtiments communaux. L'ingénierie des services du Parc des Grands Causses notamment a permis l'accompagnement technique des collectivités. Des projets de Maisons Médicales, d'équipements structurants mais également des projets de requalification d'espaces publics ont été réalisés sur l'ensemble du territoire.
- **Sur l'action 7 « Site d'enseignement supérieur : Millau / Saint-Affrique »** : aucune action opérationnelle n'a été déposée dans le cadre du contrat. Pour autant dans le cadre du nouveau contrat des actions seront engagées.
- **L'action 8 « Développer une mobilité durable, adaptée au territoire »** : les projets qui ont émergé n'étaient pas éligibles sur les dispositifs en cours. Le territoire souhaite que cette thématique qui représente un enjeu fort soit retenue dans le cadre du dispositif expérimentation et innovation.



Il est à noter une Répartition assez équilibrée des projets sur l'ensemble du territoire



La Région a mobilisé pour l'accompagnement des projets dans le cadre du contrat Régional Unique 2015-2017, un montant de 4,8M€, et le Département a mobilisé, sur cette même période, un montant de 2,6 M€.



ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU

4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

Deux territoires partenaires autour du Contrat territorial :

- 2 Structures juridiques :
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
- Syndicat mixte du PETR Lézérou



Périmètre du Contrat
Territorial
2018-2021



0 4,5 9 18 Kilomètres

- Périmètre du projet de Contrat régional territorial
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses
- Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Lézérou
- Limites communales

Situation géographique :
Nord-Est / Région Midi-Pyrénées
Sud / Département de l'Aveyron

Un territoire au centre de la nouvelle Région

Superficie : 3 987,9 km²

Nombre de communes : 109

Nombre de Communautés de communes : 8

Population municipale (2012) : 81 800 habitants

L'ensemble géographique composé des territoires du PNR des Grands Causses et du PETR du Lézérou partage les mêmes réalités socio-économiques :

- Diminution puis stabilisation de la population
- Evolution de la population portée par le solde migratoire
- Près d'1/4 des habitants ont plus de 65 ans
- Un coefficient jeunesse inférieur à 0,8

4.1.1 L'accueil de nouvelle population : un défi majeur pour le territoire.

Le solde naturel de la population est structurellement négatif en sud-Aveyron et la démographie des actifs vieillissante. La poursuite de ce déclin démographique se traduirait vraisemblablement par un effondrement économique, le territoire devenant incapable d'assurer le renouvellement des actifs. Cela est d'autant plus vrai pour deux catégories socio-professionnelles : les agriculteurs et les cadres.

Toutefois le territoire reste attractif et attire une population jeune, âgée de 25 à 40 ans, diplômée, venant d'Occitanie qu'il s'agit de capter sur la durée. A ce titre le PADD du Scot du PNR des Grands Causses envisage une augmentation de 16% de la population d'ici 30 ans, soit 11 000 nouveaux habitants. Il s'agit d'une hypothèse raisonnable, qui se fonde sur le regain démographique amorcé depuis déjà une décennie (+0,14%/an grâce à l'installation de nouveaux arrivants) et sur le renouvellement des actifs sous cinq à dix ans.

6 profils types de nouveaux habitants sur le territoire ont été déterminés lors de l'étude qualitative menée par l'Université Jean Jaurès de Toulouse en 2015 : le territoire des Grands Causses Lézézou en a ciblé 3, à savoir

- **Les alternatifs.** : Ce sont des familles, des jeunes, parfois des personnes en situation précaire. Ils s'installent sur le territoire pour adopter un mode de vie moins consumériste et des pratiques alternatives, en termes par exemple de consommation et de mobilités. Qu'ils soient à l'origine urbains ou ruraux, ces nouveaux arrivants sont particulièrement attentifs à l'impact de leur quotidien sur l'environnement, à leur intégration, leur adaptation et leur implication au sein du territoire. Les alternatifs se distinguent des autres profils par leur sens de la débrouille et leur tempérament indépendant
- **Les indépendants.** Ils sont jeunes, en rupture avec la ville et ses nuisances. Leur vision du territoire correspond à leur projet de vie. Ils recherchent avant tout le calme, la quiétude, le contact avec la nature. C'est par le biais de relations familiales et amicales qu'ils ont découvert le territoire. Ils veulent adhérer à cet espace rural, s'y adapter, intention dont témoignent leurs pratiques de consommation et d'habitat. Parmi les motivations évoquées par les nouveaux habitants, la qualité du cadre de vie et l'environnement paysager apparaissent déterminants. D'autres se rapprochent d'abord de leurs attaches familiales et amicales, d'autres encore saisissent une opportunité : emploi, primo-accession à la propriété.
- **Les citoyens à la campagne.** Venus de métropoles comme Montpellier et Toulouse, ils sont généralement en fin de carrière professionnelle et disposent de ressources financières suffisantes pour acquérir une propriété. Le plus souvent, ils n'ont plus leurs enfants à charge. Leur installation en territoire rural résulte fréquemment d'opportunités, relatives à un emploi ou un logement. Mais il peut s'agir aussi d'une sédentarisation sur des lieux familiaux voire de vacances.

Cette étude démontre également que ces nouveaux arrivants viennent d'abord s'installer sur les Pôles de Millau, Saint-Affrique ou Sévérac-le-Château et vont ensuite trouver leur point d'ancrage dans les Bourg Centres, pôles relais du territoire, qui allient cadre de vie, accessibilité des services, logement et dynamiques associatives comme, Camarès, Belmont sur Rance, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Rome-de-Tarn, Salles-Curan, Vézins-de-Lézézou, Arviou ...

La connaissance et le profil de ces nouveaux arrivants nourri une stratégie d'accueil qui est une mesure phare du contrat.

4.1.2 Le cadre de vie et l'offre de services dont la santé.

- **Un niveau d'équipement de la centralité des quotidiens satisfaisant mais inégal.**

La couverture du territoire en termes d'équipements de la centralité des quotidiens apparaît assez comparable aux moyennes nationales dans le Sud Aveyron.

Toutefois, 13 communes du territoire ne possèdent aucun équipement de la centralité des quotidiens recensé par l'Insee et dans 23 communes, la densité des équipements est inférieure au seuil nécessaire aux pratiques quotidiennes de la population.

A noter cependant qu'à Millau, ville phare du territoire, la densité des équipements de proximité se révèle très moyenne en comparaison de villes de même taille. La nature des équipements les plus fréquents (office de Tourisme, hôtels etc...) démontre la vocation touristique du territoire.

▪ **La diversité des équipements du quotidien répond à des logiques spatiales**

Les communes traversées par l'autoroute A75 et la route départementale 992-999 sont clairement mieux équipées que les villages plus périphériques. Cet indicateur fait apparaître le rôle structurant de certaines communes et plus particulièrement des centralités urbaines.

Certaines communes du Lézou et les franges du territoire (communes limitrophes du Tarn, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère) sont considérées comme éloignées des principaux équipements au regard des temps d'accès de ces populations aux équipements de proximité et intermédiaires. A cet effet maintenir l'accessibilité à des équipements tels que les services d'urgence, les professionnels de santé, les établissements scolaires ou encore les grands commerces et les magasins d'équipement de la maison constitue un réel enjeu, tant pour une population vieillissante que pour l'attractivité du territoire auprès d'actifs qui envisagent de s'y installer.

Il est à noter que l'offre de services et d'équipements du territoire impacte bien davantage le parcours résidentiel des nouveaux arrivants que celui des habitants. Les sud-Aveyronnais qui déménagent à l'intérieur du territoire ne prennent pas en considération l'accès aux services et équipements. En revanche, les migrations résidentielles de longue distance (d'autres départements, d'autres régions, de l'étranger) s'effectuent vers des communes qui présentent une diversité élevée d'équipements du quotidien.

4.1.3 Habitat et logements.

On évalue à plus de 47 000 le nombre de logements en sud Aveyron (chiffres 2014). Cela représente une augmentation de 48% depuis 1975 : soit un gain de 14 200 logements en l'espace de 39 ans.

Selon une tendance générale, le parc de logements connaît une croissance bien supérieure à celle de la population. Sur la période de 1968 à 2014, ainsi, l'augmentation de 60% du nombre de logements s'est conjuguée à la baisse de 6% de la population.

Ce paradoxe apparent s'explique essentiellement par la combinaison de deux phénomènes : le desserrement des ménages et la hausse du nombre de résidences secondaires.

Dans le premier cas, le vieillissement de la population, la décohabitation des jeunes, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, induisent une diminution régulière du nombre de personnes par ménage.

Dans le second cas, la proportion des résidences secondaires a presque doublé entre 1968 et 2014, passant de 13% à 24% du total des logements sur le territoire.

Cela correspond à 7 500 résidences secondaires nouvelles. Le désenclavement de la région, avec l'ouverture du contournement A75 de Millau fin 2004, a accentué cette tendance. Aussi, les communes situées à moins de 20 minutes d'un échangeur autoroutier ont-elles des taux de résidences secondaires très importants, parfois supérieurs à 50%.

La période 1968-2014 se caractérise également par une hausse du nombre de logements vacants. La hausse de la vacance atteint 30%, soit 4 400 logements sur l'ensemble du territoire. Cette évolution touche essentiellement les centres-villes et bourgs de villages où la vacance apparaît d'abord structurelle, avec des logements obsolètes au regard du marché, tant par leur exigüité que par leur mauvais état qualitatif, voire leur insalubrité. Les logements vacants sont localisés principalement à Millau.

Le parc des résidences principales est plutôt récent pour un territoire rural, 66,1% de ces logements ont été construits après 1946. Cependant, ce chiffre est en-dessous de la moyenne régionale et reflète l'absence de dynamique démographique au cours des dernières décennies. Ces différences concernant l'ancienneté des résidences principales se retrouvent pour les résidences secondaires et les logements vacants. Cependant, ces deux types de logements sont bien plus anciens. Ainsi, 63 % des logements vacants et 69 % des résidences secondaires ont été construits avant 1946.

4.1.4 Activité économique et Emploi.

▪ **Les paysages du Sud Aveyron : un emblème économique.**

L'activité économique du Sud Aveyron valorise ses paysages qui représentent le capital emblématique des Grands Causses et du Lézou. En effet, ce territoire couvre une vaste zone habitée, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont à la fois rares et fragiles. Cette mosaïque de paysages : Les Causses, les Avant-causses, le Rougier, les Monts et Lacs du Lézou, est source d'attractivité des nouvelles populations qui sont à la recherche, en premier lieu, d'une belle qualité de vie et d'un environnement paysager d'exception.

Le Parc naturel régional des Grands Causses contribue à l'organisation de l'un des plus grands espaces naturels d'Europe, au sud du Massif central : 200 espèces d'oiseaux y cohabitent / 2050 espèces végétales y ont été répertoriées. 22 communes ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en juin 2011, au titre des « paysages culturels, vivants et évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen ». L'agropastoralisme se présente ainsi comme un trait d'union entre économie et environnement. Le paysage caussenard a été façonné de longue date par la présence dominante d'un agropastoralisme basé sur l'élevage de la brebis, dont la suprématie s'est imposée avec la reconnaissance de l'AOC Roquefort en 1925, qui valorise un savoir-faire agro-alimentaire unique autour du Roquefort et d'autres spécialités fromagères comme le Pérail.

▪ **Des ressources agricoles et agroalimentaires de qualité**

Une ressource ancrée au territoire : la filière économique qui s'est construite autour de l'élevage de la brebis. La production de lait de brebis pour la fabrication du Roquefort représente la première économie du Sud-Aveyron

- L'agriculture : 1er poumon économique du Sud Aveyron.

Sur les Grands Causses, elle représente 3000 emplois directs / 11,5 % de la population et elle est prédominante sur le Lézou (40% des exploitations sont en ovins lait / la production de lait de vache et l'élevage de veau d'Aveyron est notable)

- Un secteur qui connaît une dynamique autour des circuits courts et des marchés de plein vent.

En effet 250 agriculteurs commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts sur les Grands Causses avec des productions variées (viandes (volaille, ovin, bovin, caprin), légumes, fruits, miels, et des consommateurs présents sur le territoire et dans les agglomérations voisines.

L'estimation de la part de marché des circuits courts sur le Parc est de 2 % et le CA total estimé sur le Parc est de 3,42M€

Malgré cela, 30 % des exploitations sont sans successeurs connus.

▪ **Une économie locale qui a su se diversifier.**

- **Autour d'un réseau dense de Très Petites Entreprises.**

Ce réseau constitue une part substantielle de l'emploi du territoire dont la souplesse et l'organisation assurent un maillage étroit du territoire.

Sur le Parc des Grands Causses : 10 200 entreprises sont implantées, avec une proportion de 77% des entreprises qui n'ont aucun salarié, et / 17% des entreprises qui ont entre 1 et 4 salariés. En 2014 on constate que 30 % des dirigeants d'entreprise ont plus de 55 ans

Sur le Lézou : En 2004, 984 entreprises sont implantés, essentiellement tournées vers l'artisanat et le BTP. En 2014, 72% des entreprises du Lézou (exploitations agricoles comprises) ne comptaient aucun salarié.

Une économie productive à préserver et à conforter par le renouvellement des générations d'entrepreneurs, le développement d'une offre de foncier économique adaptée, l'incitation à de nouvelles formes de travail (télétravail etc...), l'accompagnement de l'innovation etc... afin de contribuer au dynamisme de la nouvelle Région dont le taux de création d'entreprise est le plus élevé (15,2 % en 2013 contre 14,8 % en PACA). L'attractivité du territoire apparaît là aussi essentielle.

- **Dans cette économie productive, la forêt est une ressource économique potentielle.**

En effet, si le territoire semble habillé d'un manteau forestier modeste, la forêt couvre en réalité plus d'un tiers du territoire avec une croissance annuelle d'1%.

Validée en juin 2005, la Charte forestière de territoire constitue le volet forestier de la Charte du Parc et permet la prise en compte de la forêt et de la filière bois dans son projet de territoire.

- **Autour de l'économie résidentielle qui présente ¾ de l'emploi du territoire.**

Les perspectives de développement démographique par l'apport de nouvelles populations et le vieillissement structurel de la population imposent au territoire de conforter mais aussi et surtout d'adapter l'offre de service au profit des populations résidentes.

4.1.5 La Culture, le Patrimoine, le Tourisme, les Sports,

Au sud de l'Aveyron, au cœur des Grands Causses, le Viaduc de Millau, Roquefort et ses caves, le Larzac et ses Sites templiers et hospitaliers, l'abbaye de Sylvanès et les Monts et Lacs du Lézou sont des sites majeurs du tourisme aveyronnais et d'Occitanie. Riche de cette offre « monumentale », le territoire est également reconnu pour la diversité et la qualité de ses paysages en tant que Parc Naturel Régional depuis 1995 et inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité depuis 2011. Reconnu également pour la pratique des activités sportives de pleine nature, le territoire « Grands Causses Lézou » a été retenu en 2016 Pôle de Pleine Nature du Massif central. Cette image « nature » est en totale adéquation avec celle véhiculée par la destination Aveyron. En effet, selon le baromètre Novamétrie, des notions telles que les paysages préservés et de qualité, les activités sportives mais aussi la richesse patrimoniale sont celles qui sont parmi les plus souvent associées à l'image du département.

Toutefois, la valeur ajoutée économique du tourisme reste assez mineure au regard d'autres activités du territoire (agriculture, services). En effet, le tourisme représente 1 150 emplois directs, sans compter d'importantes retombées économiques sur le territoire.

La requalification de l'offre touristique reste donc une nécessité absolue, à l'heure où la concurrence des destinations n'a jamais été aussi forte, avec la montée en puissance du tourisme digital, des plateformes de réservation, des offres courts séjours (country break...).

Cette volonté de conforter le tourisme comme une activité structurante de l'économie autour d'une offre de qualité respectueuse des hommes et des territoires est totalement partagée par le Département de l'Aveyron.

Rappelons que le territoire sud Aveyronnais a bénéficié d'un premier Contrat Grand Site du Viaduc de Millau de 2009 à 2015, qui concernait le Viaduc de Millau et la Ville de Millau, Roquefort, les Sites templiers et Sylvanès. L'accompagnement de la Région a permis d'engager des premiers chantiers nécessaires à la qualité du cheminement des visiteurs avant, pendant et après la visite. Des actions collectives ont permis de réaliser un site web, un dépliant de la collection du Grand Site, la mise en œuvre de la signalétique d'information locale, etc...

En parallèle, une offre territoriale et structurante est construite sur le territoire avec le développement de plusieurs réseaux de sentiers balisés, projets de grands itinéraires en partenariat avec les territoires voisins, GTMCVTT, GR Gorges et Vallée du Tarn. A noter également

la mise en œuvre de son schéma d'interprétation du patrimoine et le déploiement des « balades numériques » ainsi que la mise en œuvre de la charte graphique de ses panneaux d'interprétation.

4.1.6 Une mobilité rurale à réinventer.

En Sud Aveyron, zone de montagne peu dense, faiblement desservie par les transports en commun, 91 % des déplacements se font en voiture et 73% des actifs utilisent leur véhicule pour aller au travail. Cela correspond à 20 à 30 % du budget des ménages.

Le territoire Grands Causses et Lézou est un espace où 90 % de la population qui y vit, y travaille. Un constat lié à la présence de la ville de Millau et à l'influence de l'agglomération de Rodez. 40 % des consommations et émissions de GES sont dus à l'usage de la voiture particulière pour des déplacements liés à l'emploi (très prégnant sur les franges du territoire comme le Lézou), à l'accès aux services de santé, aux achats du quotidien...

4.1.7 La transition Ecologique et Energétique.

En matière d'économie d'énergie, le territoire Grands Causses Lézou se situe en zone rurale dont **l'habitat** traditionnel est ancien. Confronté à un accroissement significatif des résidences secondaires et à une standardisation du bâti en « tout pavillonnaire », le territoire est caractérisé par un secteur résidentiel consommateur d'énergie (plus de 40% des consommations globales énergétiques) et émetteur de gaz à effet de serre (le chauffage de l'habitat est en grande partie assuré par du fioul). L'enjeu de la rénovation énergétique de l'habitat est fort sur le territoire. Sans négliger celle des bâtiments publics.

Par ailleurs, le Territoire possède un fort potentiel en matière de développement **des énergies renouvelables**. En effet le Parc dispose de gisements importants permettant le développement du bois énergie (les forêts couvrent environ 40% de la surface du territoire du Parc), de la méthanisation (le territoire à dominante rurale concentre 1 800 exploitations agricoles dont 25% spécialisées dans l'élevage ovin et bovin), de l'éolien (dans le cadre d'une réflexion propre au territoire), du solaire et de l'hydroélectricité.

L'action du PNR se concentre sur :

- la maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique dans le bâtiment et notamment l'encouragement de la rénovation énergétique des bâtiments publics et du logement privé.
- le développement des énergies renouvelables sur le territoire et la participation citoyenne. Le PNR met notamment en place des documents type « Charte de planification EnR » élaborés avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.
- le développement de l'hydroélectricité, le PNR contribue à faciliter l'animation et la coordination des acteurs dans le cadre du renouvellement des concessions.
- le développement du solaire photovoltaïque qui bénéficie des nombreuses toitures sur bâtiments agricoles et dans l'habitat.
- la production d'énergies thermiques d'origine renouvelable. Le Parc facilite le développement du chauffage collectif ou individuel au bois.
- le développement de la méthanisation et de l'éolien et leur acceptabilité locale.

Les Grands Causses constituent une unité écologique majeure, peu fragmentée et dont les landes et pelouses sèches sont reconnues à l'échelle nationale, européenne voire mondiale. 22 communes du Parc naturel régional des Grands Causses sont concernées par l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO : « Paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen ». La pérennité de ce classement se joue sur le maintien des milieux ouverts agropastoraux.

Les corniches des Causses, au Sud du massif central, constituent également un élément essentiel de l'axe du grand corridor du Massif cantabrique, des Pyrénées et des Alpes.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est riche d'environ 2 000 espèces végétales, dont 28 sont protégées au niveau national. Le Parc compte 93 ZNIEFF de type 1 (qui représentent environ 22% de sa superficie) et 20 ZNIEFF de type 2 (qui représentent environ 47% de sa surface) ainsi que 19 sites Natura 2000 et 1 arrêté préfectoral de protection biotope.

Les **landes et les pelouses sèches** constituent un enjeu prioritaire pour le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses tant du point de vue de la biodiversité que du point de vue paysager, culturel et historique. Les **milieux aquatiques** représentent également un enjeu important. Les **milieux rocheux** abritent des espèces très rares et représentatives d'une biodiversité en danger, dont la protection est une priorité pour les territoires qui les accueillent. Ainsi, les Causses constituent un corridor supra-territorial entre Alpes et Pyrénées via les corniches du sud du Massif central pour les grands rapaces. C'est dans ce cadre que s'inscrivent la protection des Vautours et la réintroduction du Gypaète barbu.

Qu'il s'agisse d'activités de loisirs (activités de pleine nature, jardinage...) ou agricoles, il est essentiel d'en améliorer les pratiques pour éviter les conflits et assurer le maintien des activités économiques dans le respect des enjeux liés à la biodiversité.

L'action du PNR est orienté vers l'accompagnement des communes et les EPCI dans la déclinaison opérationnelle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans les documents locaux de planification et d'urbanisme, ainsi que l'accompagnement des acteurs publics et privés dans l'émergence d'actions de maintien ou de restauration des continuités écologiques et pour une meilleure prise en compte des continuités écologiques dans leurs activités.

4.1.8 L'Enseignement Supérieur et Recherche.

Un site dédié à l'enseignement supérieur a été aménagé à Millau en 2013. Il s'agit du Pôle d'Enseignement Supérieur (PES).

Ce site accueille :

- Le Centre d'enseignement du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) qui fait partie intégrante du dispositif régional du CNAM Occitanie. Il dispense des formations ouvertes à tous, organisées en unités d'enseignement capitalisables en ECTS (système de crédit européen) qui permettent des parcours individualisés, diplômants ou non, avec possibilité d'entrée et de sortie à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.
- L'Institut National Universitaire Jean François Champollion (INU Champollion), basé à Albi, possède une section à Millau proposant une licence professionnelle sur l'Ingénierie du développement touristique par les loisirs et sports de pleine nature.
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-soignants (IFSI/IFAS), propose une formation s'inscrivant dans le cursus Licence Master Doctorat, répartie en enseignement théorique et stages, étalée sur 3 ans menant au DE d'infirmier. L'IFAS propose une formation conduisant au DE d'aide-soignant

Sur Saint Affrique, plusieurs établissements proposent des formations postbac :

- Sur la Cité scolaire Jean Jaurès des formations liées aux métiers de l'énergie
 - o B.T.S Electrotechnique Scolaire et Apprenti
 - o Licence Professionnelle E.P.R.E (éclairage Public et Réseau d'Énergie)
 - o Mention complémentaire de Technicien en Energie Renouvelable en alternance
- Sur le site du CFPPA de la Cazotte des formations agricoles
 - o Formations équine : licence Pro
 - o Formations ovines : licence pro
 - o Formations en agriculture Bio : licence Pro
- THE VILLAGE, Ecole des métiers de l'animation et des techniques d'ambiance

4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS

<p>CONVENTION LEADER GAL GRANDS CAUSSES LEVEZOU</p>	<p>2014-2020</p>	<p>Le GAL GRANDS CAUSSES au travers de la convention LEADER souhaite favoriser un développement qui met au centre le territoire, ses ressources et ses spécificités. Cet engagement vise l'attractivité du territoire et la création d'emplois construits sur les ressources locales, donc impossibles à délocaliser.</p> <p>Il s'articule autour de deux « fils rouges » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement.</i> <p>Objectif stratégique 1 : Développer la filière brebis et encourager sa diversification, Objectif stratégique 2 : Développer des activités de pleine nature, l'itinérance, valoriser les patrimoines et le paysage, Objectif stratégique 3 : Soutenir et développer la filière Bois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques.</i> <p>Objectif stratégique 4 : Renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi Objectif stratégique 5 : Habiter le territoire autrement Objectif stratégique 6 : Développer une mobilité durable</p>
<p>Contrat Grand Site Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,</p>	<p>2018-2021</p>	<p>Le Contrat Grand Site Occitanie est un projet de développement touristique territorial qui s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 3 cœurs emblématiques : Roquefort, Millau et son Viaduc, le Centre Culturel de Rencontre de Sylvanès, - des sites d'intérêt patrimoniaux, culturels et touristiques majeurs : La Couvertoirade et les sites templiers et hospitaliers - d'un pôle touristique : les Lacs du Lévézou <p>La zone d'influence de ce futur Grand Site Occitanie intègre les quatre Communautés de communes d'origine : du Saint-Affricain, Roquefort et Sept Vallons, Larzac et Vallées, Monts Rance et Rougiers et Millau Grands Causses élargie à la Communautés de communes Muse et Raspes et au PETR Lévézou</p> <p>Le projet du Grands Site repose sur des enjeux stratégiques fort qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'équipements structurants, des grands projets touristiques et culturels : « Roquefort Demain » – le centre culturel de rencontre de Sylvanès - la requalification urbaine autour des cœurs emblématiques en particulier à Millau et à Roquefort - un programme innovant de valorisation et de médiation du patrimoine sur les cœurs emblématiques - un travail en commun visant l'amélioration de la performance de l'accueil et de l'information touristique sur les points d'accueil clé - la montée en gamme de l'ensemble des prestataires sur les cœurs emblématiques et leur zone d'influence <p>Une stratégie touristique partagée autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un grand site qui offre une expérience unique autour de nouvelles offres de découverte des sites - un grand site Occitanie accueillant grâce à des projets de requalification urbaine de grande envergure et des nouvelles propositions de cheminements dans les espaces publics - un grand site durable qui valorise et respecte les ressources et les hommes pour des projets novateurs au service d'une économie

		responsable - un grand site qui appelle à l'organisation et à la performance touristique en cohérence avec celles des offices de tourisme, du Département et de la Région.
CONTRAT SPECIFIQUE Région Occitanie Pnr grands Causses	2018-2021	La Région Occitanie et le PNR des Grands Causses ont souhaité renouveler leur partenariat pour la période 2018-2021 à travers un cadre contractuel qui fixe les objectifs suivants : - la mise en œuvre de priorités régionales relevant de la transition énergétique et écologique (biodiversité et ressource en eau notamment) ; - le respect des engagements de la Région et des Parcs dans la réalisation des actions conduites dans le cadre des Chartes de Parcs, relevant notamment d'autres thématiques ; - l'innovation - expérimentation qui constitue une mission phare des PNR et une orientation stratégique de la Région. Ce contrat est assorti d'un programme de 22 actions sur 2 ans

4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

▪ La région de l'accueil :

La répartition démographique se révèle très inégale avec les agglomérations de Millau et Saint-Affrique qui concentrent près de la moitié de la population. Selon les chiffres 2014, l'unité urbaine Millau-Creissels accueille à elle seule un tiers de la population du territoire, avec plus de 23 000 habitants. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, près de 4 habitants sur 10 vivent dans un village détaché de l'influence directe de ces communes.

Parmi les communes dont la population augmente, la plupart se trouvent au nord-ouest de Millau en direction de Rodez ou elles bénéficient d'un accès de proximité à l'autoroute A75. C'est le cas en particulier de La Cavalerie, qui connaît une croissance moyenne de 1,4% par an.

Une étude qualitative réalisée dans le cadre du SCOT des Grands Causses montre que l'attractivité du territoire Grands Causses Lézézou passe par la qualité du cadre de vie qu'il convient de préserver et de valoriser. Dans ce contexte, le territoire s'engage dans la revalorisation et la requalification de ces bourgs centres et la réflexion sur des projets d'aménagements innovants (éco Hameau). Le niveau d'équipements et de services est plutôt bon sur le territoire et l'enjeu est d'arriver à le maintenir. Les deux territoires sont engagés dans la politique d'accueil lancée à l'échelle du Massif Central avec des projets complémentaires s'articulant autour de la qualification de l'offre et de l'accompagnement des nouveaux arrivants.

▪ La région des interdépendances :

3 communes présentent de fortes fonctions de centralité, dans un contexte contrasté nord-sud du territoire : le nord ayant une croissance démographique alors que le sud est en décroissance. Les taux d'emplois de ces 2 grandes zones sont inversés (négatif au nord, positif au sud). Le territoire doit passer de l'attractivité au développement en s'appuyant sur les dynamiques démographiques et le bon niveau d'équipement.

La stratégie de développement partagée qui vise l'attractivité, le développement des conditions nécessaires à la création d'emplois non délocalisables et la cohésion, tant sociale que territoriale a pour objectif un développement basé sur l'identité du territoire construite sur ses ressources, ses spécificités et ses aspirations.

Par ailleurs, le territoire souhaite engager une réflexion sur la question de la coopération et notamment au regard des enjeux environnementaux et de biodiversité. Le territoire se construit autour de ses ressources singulières à l'échelle régionales lesquelles contribuent au développement de la région Occitanie comme l'eau, la biodiversité les paysages... mais qu'il semble important de valoriser dans le cadre de la construction de système de « partenariats équitables » avec les territoires urbains environnants. Par exemple, les actions de préservation de la qualité de l'eau

menées à l'échelle des Grands Causses et du Lézou ont un fort impact sur la qualité de l'eau des métropoles régionales et des territoires environnants.

- **La région des ouvertures :**

La lecture régionale dans le cadre de la démarche Occitanie 2040 pointe une faible spécialisation du territoire et notamment dans la fonction support « ressources ». L'objectif du territoire est bien de valoriser les « forces en présence » afin de développer l'emploi local. En effet, la stratégie de développement partagé du territoire s'appuie sur 3 ressources principales qui semblent pouvoir constituer la base du développement de filières structurées à l'échelle du bassin d'emploi que constitue le sud-Aveyron. La première d'entre elle étant la **brebis** comme élément structurant d'une filière circulaire mêlant agriculture, artisanat, agroalimentaire, industrie et tourisme. En effet, en termes de spécialisation du territoire, on peut noter que la production de lait de brebis pour la fabrication du Roquefort représente la première économie du sud-Aveyron. Le cadre de vie, la qualité du paysage et du patrimoine nous paraît également être une richesse du territoire sur laquelle peut s'appuyer le développement des activités de pleine nature. Enfin le capital naturel et en particulier la forêt constitue une ressource économique pour le territoire tant dans le domaine de l'énergie que de la construction ou encore pour les exploitations agricoles qui participent en cela au maintien d'un paysage sylvo-pastoral original.

- **Défi transversal :** « l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la position du territoire dans le système du massif central ».

Soutenir l'engagement du territoire dans la transition écologique et énergétique par une action forte sur le développement de mobilités durables et innovantes est un enjeu prioritaire et transversal des Grands Causses et du Lézou. Le territoire a récemment été labellisé dans le cadre du programme French Mobility par le ministère des Transports pour les actions menées. Aujourd'hui, il est important de continuer à innover et à expérimenter dans cette thématique qui sera développée ci-après.

- **La position du territoire dans le système du massif central** s'exprime dans le cadre de l'enjeu du développement du tourisme et notamment des activités de pleine nature : Le territoire est labellisé **Pôle de Pleine nature du Massif Central** depuis 2016 et développe en parallèle des grandes itinérances comme le futur GR « Gorges et Vallée du Tarn ». Les deux territoires sont engagés dans **la politique d'accueil** lancée à l'échelle du Massif Central avec des projets complémentaires s'articulant autour de la qualification de l'offre et de l'accompagnement des nouveaux arrivants.

1-Un Pôle de Pleine Nature Massif Central

Grâce à sa nature généreuse, authentique, escarpée, le territoire du Grand Site offre une palette diversifiée aux amateurs de sports de pleine nature.

Cette diversité paysagère est une richesse indéniable qui permet de positionner ce territoire comme véritable destination touristique et de pratique des sports et loisirs de nature en phase avec les principes de l'écotourisme.

Successivement en 2012, puis en 2016, le Parc Naturel Régional des Grands Causses a présenté une candidature pour accéder à l'appel à projets « Pôle de Pleine Nature du Massif central ».

D'abord centrée sur Millau (2012) avec la création d'un espace Trail, de plusieurs pistes VTT enduro et l'engagement dans une démarche d'éco événements, le Pôle de Pleine Nature a été élargi en 2016 à tout le territoire du Parc et du celui du Lézou

L'enjeu pour le Pôle de pleine nature est de faire des sports et loisirs de nature un véritable levier du développement économique. Cette étape nécessite l'élargissement territorial du projet d'aménagement et de marketing. Ainsi la stratégie monosite menée jusque-là sur Millau Grands Causses s'élargira aux territoires situés à proximité. Il en résultera une véritable stratégie de destination.

Les Monts et Lacs du Lézou, les Causses et avant Causses, les Gorges et Raspes et les Rougiers constituent autant de ressources paysagères et naturelles exceptionnelles pour la pratique des sports et loisirs de nature.

L'ensemble des opérations prévues pour ce Pôle de Pleine Nature correspond à un investissement financier d'environ 3 millions d'euros afin de développer les axes suivants :

- valoriser de nouvelles activités, comme la pêche, le tourisme équestre, le nautisme et la course d'orientation,
- amplifier les nouvelles pratiques itinérantes en Trail et en VTT,
- adapter des activités plus accessibles aux débutants, aux découvreurs, aux populations locales, aux clientèles de proximité, notamment pour les sports de corde et le vol libre.

Grâce à cet élargissement du territoire de jeu et des offres qui en découleront, le parti pris économique mise sur un accroissement significatif d'activités par l'élargissement du public, un élargissement de la saison touristique, une efficience des investissements publics par la mutualisation ainsi que le maintien et le renouvellement de la dynamique des entreprises.

2-Politique d'accueil Massif Central : accompagner les nouveaux arrivants dans leur projet de vie.

Les territoires du Parc Naturel des Grands Causses et du PÉTR du Lézérou ont souhaité répondre de manière complémentaire à l'appel à projet 2018 « relever le défi démographique » du Massif Central. Pour le territoire du PNR des Grands Causses, le projet s'appuie sur un diagnostic qualitatif et quantitatif portant sur les nouveaux arrivants. Il en ressort que de manière générale, les principaux motifs d'installation sur le territoire sont l'emploi, le cadre de vie, les attaches sociales, le prix du foncier et les coups de cœur. La réponse apportée par le territoire s'inscrit dans une démarche d'expérimentation d'une nouvelle approche s'appuyant sur le constat que les nouveaux arrivants ne viennent pas seulement prendre un poste ou acheter une maison quand ils s'installent sur notre territoire mais qu'ils embrassent des projets de vie.

- **1er objectif : « cultiver » l'attractivité**, en accompagnant la qualification de l'offre d'accueil sur le territoire par l'appui aux collectivités dans leurs démarches de requalification des bourgs centres ainsi que dans leur démarche d'aménagements innovants et dans le développement d'une offre d'actions culturelles en intégrant les attentes des nouveaux habitants. En effet, dans la continuité du travail réalisé dans le cadre du SCoT, l'objectif est d'apporter des solutions aux collectivités sur les problématiques d'habitat en cœur de village, de réponses sur la question du stationnement, d'attentes en termes de qualité des espaces publics, de revitalisation des commerces, ou encore de favoriser une action culturelle sur l'ensemble du territoire. Ces éléments liés aux aménités et à la qualité de vie sont primordiaux pour attirer et fixer les nouveaux habitants sur le territoire.
- **2ème objectif : s'adapter aux profils cibles de nouveaux arrivants**, tels qu'ils ont été identifiés dans l'étude qualitative. Il s'agit là d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur installation et dans leur projet de vie sur le territoire en travaillant en réseau avec les partenaires et les professionnels dans le cadre d'une cellule d'accueil animée par un Chargé de Mission dédié. Les nouveaux arrivants ne viennent pas seulement prendre un poste ou acheter une maison quand ils s'installent sur notre territoire, mais ils embrassent des projets de vie. Le Parc Naturel Régional des Grands Causses s'inscrit dans cette volonté de globalisation autour du projet de vie des nouveaux arrivants en partie par l'animation des opérateurs historiques qui dans leurs champs respectifs répondent chacun partiellement aux enjeux et à cette construction de projet de vie.

ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON VIS-A-VIS DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU

5.1 Le Projet de Territoire

Le Scot du Parc Naturel Régional des Grands Causses d'une part et le Scot en cours d'élaboration sur le PETR du Lézérou d'autre part, ont favorisé un repositionnement stratégique des territoires face aux enjeux de développement, d'aménagement et d'attractivité qui se pose à eux.

5 grands enjeux ont ainsi été définis :

1. L'attractivité, cœur de la stratégie territoriale.

- **Accueillir, une obligation, un défi politique** : le territoire des Grands Causses envisage une augmentation de 16% de la population d'ici 30 ans, soit 11 000 nouveaux habitants. Il s'agit d'une hypothèse raisonnable, qui se fonde sur le regain démographique amorcé depuis déjà une décennie (+0,14%/an grâce à l'installation de nouveaux arrivants) et sur le renouvellement des actifs sous cinq à dix ans. Sans qu'elle soit encore définie par le Scot du Lézérou, une ambition démographique similaire devrait être affichée. Toutes deux doivent être soutenues par une stratégie collective d'attractivité, qui s'articule autour du caractère d'exception des paysages.

- **Préserver et améliorer l'organisation des services et équipements** : éducation, santé, numérique et services de proximité : quatre domaines dont dépendent la vitalité et l'attractivité territoriales. Ils constituent ainsi l'armature privilégiée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour définir un schéma d'organisation des services et équipements.

Ce schéma, essentiel en milieu rural face à la fragilisation des services publics, se fonde sur :

- la sanctuarisation de services et d'équipements dans les zones les plus vulnérables ;
- une meilleure répartition territoriale des services d'éducation ;
- un projet hospitalier pérenne et commun au territoire ; la consolidation d'un maillage de maisons médicales ;
- le soutien aux maisons de retraite et aux nouvelles formes d'habitat adapté à l'autonomie des personnes âgées ;
- une mobilisation des réseaux logistiques et tournées quotidiennes déjà existants pour créer de nouveaux services au public. Essentielles à la vitalité du territoire, les mobilités en milieu d'hyper-ruralité tel que le Lézérou sont conditionnées par une modernisation constante et l'entretien des infrastructures routières.

- **Amorcer les moteurs de l'économie territoriale** : l'ancrage de l'économie et son caractère non délocalisable représentent un enjeu essentiel pour l'identité et la dynamisation du territoire. Un exemple emblématique en est le système Roquefort, qu'il convient de soutenir dans ses mutations pour préserver l'originalité de son modèle économique, illustrée par l'exigence de son cahier des charges.

S'agissant des parcs d'activité économique, un constat s'impose : l'effet A75 n'a pas rejailli sur la venue de nouvelles entreprises, ni sur l'irrigation du territoire. Il convient de mettre en place une stratégie d'attractivité économique et de gestion du foncier à l'échelle du territoire. La requalification environnementale et paysagère des parcs d'activité est un enjeu fort pour le territoire, dans la perspective de leur labellisation.

- **De la cohésion sociale pour un territoire solidaire** : les objectifs de rénovation de l'habitat et d'organisation de nouvelles mobilités collectives revêtent une vocation sociale par la réduction de la vulnérabilité énergétique (chauffage, transports) des habitants.

Protection de l'activité agricole, accueil d'entreprises, promotion de l'écoconstruction, préservation des services de proximité...la stratégie du territoire s'articule autour de l'attractivité, de l'emploi, de la revitalisation du territoire rural et/ou le renforcement des solidarités.

2. Construire les ressources territoriales.

L'identité et la diversité paysagères, gages de valeur ajoutée territoriale : le territoire présente une diversité paysagère exceptionnelle. A l'image du Larzac dont les pelouses sèches ont été modelées par l'agropastoralisme, les paysages du territoire portent l'empreinte de l'activité humaine. Paysages vivants, littéralement habités, ils ne doivent céder ni à la sanctuarisation, ni à la banalisation. Quatre grandes entités paysagères sont identifiées sur le territoire avec des objectifs de protection pour chacune d'elles.

De la forêt aux filières bois : l'ambition du territoire est de favoriser une gestion durable de la forêt conjugée à la production d'énergie-bois dans une logique de développement d'une filière bois à l'échelle des Grands Causses.

La biodiversité, un capital naturel et culturel à préserver : les milieux naturels du territoire hébergent un large éventail d'écosystèmes. La préservation de l'environnement doit porter aussi bien sur les paysages les plus riches, identifiés comme "réservoirs de biodiversité" que sur les corridors écologiques, essentiels à la survie des espèces. La préservation de la biodiversité, enjeu majeur pour le territoire est transcrite dans les documents d'urbanisme du territoire. Cet enjeu pour le territoire Grands Causses Lézou est également un fort enjeu pour les territoires environnants dans le cadre d'une relation d'interdépendance.

Le tourisme durable : une vocation à renforcer : en relation avec l'identité paysagère du territoire et le respect de la biodiversité, la promotion du tourisme durable est une stratégie souhaitable pour la diversification de l'offre aux visiteurs et l'allongement de la saison. Elle s'appuie sur la randonnée et l'itinérance, la valorisation et la protection du patrimoine et le développement des activités de pleine nature. Une stratégie reprise dans le cadre du contrat Grands Site Occitania.

3. L'eau, un bien commun.

Assurer la pérennité des usages multiples et diversifiés : château d'eau pour le grand territoire, jusqu'aux métropoles, le Lézou contribue fortement aux enjeux régionaux de développement tels que l'irrigation, l'alimentation en eau potable, la production d'énergie renouvelable et le tourisme. Cette ressource doit être prise en compte dans une logique de de partenariats équitables urbain/rural et de pérennité.

Garantir la qualité de l'eau potable : deux enjeux primordiaux pour le territoire : la qualité de l'eau potable et la sécurisation de la ressource.

Limiter l'imperméabilisation de l'espace et réduire la vulnérabilité au risques inondations : un objectif qui passe par l'interdiction de l'urbanisation dans les secteurs inondables et par le maintien de la végétation des plaines alluviales, qui réduit les vitesses d'écoulement en cas de crue.

4. Ménager le territoire.

Un pays économe en espaces pour préserver l'activité agricole :

L'identité et la vitalité économique du territoire sont indissociables de l'agriculture. L'enjeu est de stabiliser la Surface Agricole Utile et de réduire la consommation des terrains agricoles, espaces naturels et forestiers de 75% d'ici 2050.

Tout projet d'aménagement empiétant sur des parcelles agricoles devra s'accompagner de mécanismes de compensation. La protection de notre agriculture passera par la construction d'un projet de diversification du système Roquefort ; l'aboutissement du projet d'AOP Pérail ; la mise en place d'une Zone Agricole Protégée de la vallée du Tarn (vigne, vergers, maraîchage) ; la protection des vergers de la vallée du Tarn comme de ses affluents ; des dispositifs d'assurance coopératifs rendant possible le maraîchage en zone inondable.

Acteur de la transition énergétique : solaire, hydraulique, éolienne, bois, biomasse, le territoire constitue un vivier d'énergies renouvelables. A ce jour néanmoins, sa production d'origine renouvelable ne représente que 36% de sa consommation énergétique. Le territoire prévoit d'atteindre l'équilibre (100%) à l'horizon 2030 et envisage une capacité d'exportation (139%) d'ici 2050. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du *Plan Climat Air Energie Territorial du territoire*.

Une mobilité rurale réinventée : la mobilité est un enjeu fort du projet de territoire sur lequel le Parc Naturel Régional s'est fortement investi pour faire émerger des actions innovantes.

Les objectifs du territoire en termes de mobilité sont le développement des aires de covoiturage, l'extension du dispositif d'autostop sécurisé en cours d'expérimentation ; la desserte des zones d'activité économique par les transports en commun ; l'aménagement de parkings-relais pour limiter le stationnement en centre-ville ; la prise en compte des modes de déplacement doux piétons/vélos lors de projets de requalification ou d'aménagement, la continuation des itinéraires doux sur le territoire, le soutien à la piétonisation ; la pérennisation de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues.

Résilience et adaptation aux changements climatiques : le changement climatique s'observe en sud-Aveyron, le territoire passant progressivement sous l'influence exclusive du climat méditerranéen. L'agriculture et l'agropastoralisme doivent adapter leurs pratiques agricoles à cette nouvelle pression (assolements, gestion des troupeaux...). L'objectif de stabiliser la surface agricole utile participe de ces nécessaires mutations. De même, dans les périmètres Natura 2000, les documents d'urbanisme devront intégrer les prescriptions de ces zones protégées, ce qui favorisera notamment la culture de plantes indigènes, plus résistantes à la sécheresse.

5. Donner une nouvelle ambition au sud-Aveyron

L'armature territoriale se fonde sur deux pôles urbains : Millau/Creissels et Saint-Affrique/Vabres-l'Abbaye, qui concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements. Deux axes, l'A.75 et la D992-999, favorisent la dynamisation des communes qu'ils irriguent.

Le SCOT des Grands Causses identifie également plusieurs communes d'échelon intermédiaire qui ont une fonction de pôle de proximité pour les villages les plus éloignés des deux agglomérations. Ce sont : Camarès, La Cavalerie, Nant, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Rome-de-Tarn.

Au nord, entre Millau et Rodez, le territoire du Lévézou présente un maillage de bourgs centres auxquels il convient de continuer à assurer un développement équilibré et harmonieux, sans centre de gravité unique.

Puis viennent les communes isolées, où le maintien de services d'ultra-proximité représente un enjeu crucial. Toutes les communes intègrent un archipel de hameaux souvent déconnectés de la matrice territoriale.

Comme vu plus haut, l'installation de nouveaux arrivants, d'abord catalysée par les pôles urbains, irrigue ensuite les villages. Autrement dit, l'attractivité de Millau et Saint-Affrique rejaillit sur le territoire. Le rééquilibrage de l'armature territoriale suppose de favoriser ce processus de redistribution.

Dans ce cadre, la démarche BOURG-CENTRE engagée par la Région va permettre d'accompagner les communes éligibles et notamment celles qui ont sollicité l'appui du PNR des Grands Causses dans leur projet de développement. A ce stade, il s'agit pour le territoire des Grands Causses des communes de Millau, Saint Affrique, Séverac d'Aveyron, Camarès, Belmont sur Rance et Saint Rome de Tarn.

5.2 Les orientations stratégiques du Département de l'Aveyron vis-à-vis du Territoire Grands Causses Lézézou.

Les solidarités humaines et territoriales constituent deux axes forts de la politique départementale que le Département s'emploie à pratiquer au quotidien :

- à l'appui d'une présence permanente de ses agents sur les territoires ;
- au travers des politiques et investissements qu'il a initié sur les territoires et des projets qu'il accompagne.

La couverture numérique de l'ensemble du département, la modernisation du réseau routier, la modernisation et l'adaptation des collèges, l'aide à la construction et à la réhabilitation des Etablissements médico-sociaux, constituent autant d'orientations et d'actions qui contribuent au développement du Département et préparent son avenir.

La mise en place de nouveaux dispositifs à l'attention des intercommunalités et le conventionnement qui leur est proposé, tel que régit par la délibération du 29 janvier 2018, est motivée par une volonté qui prévaut en tous points du département à savoir conforter l'attractivité du territoire :

- ❖ là où l'attractivité est plus « naturelle » et où la démographie est positive, il doit s'agir d'amplifier l'essor démographique et de le consolider ;
- ❖ là où la démographie est négative et où la baisse de population est toujours effective, il doit s'agir d'infléchir et autant que possible d'inverser la tendance.

Ces objectifs ne peuvent être atteints sans un travail opérationnel à développer au quotidien et une politique d'attractivité offensive pour contrecarrer des soldes naturels trop souvent négatifs car force est en effet de constater que l'essor démographique que le Département appelle de ses vœux est pour l'heure conditionné à sa capacité à attirer de nouvelle population. C'est dans cette perspective qu'ont été contractées des conventions de partenariat avec chaque intercommunalité identifiant les champs à investir dans les trois prochaines années ainsi que engagements respectifs de chaque contractant aux fins d'accueil de nouvelle population et d'une attractivité à consolider. Egalement, et toujours dans un cadre partenarial avec d'une part les intercommunalités et d'autre part les entreprises, le Département entend promouvoir l'offre territoriale pour autant que possible attirer les compétences qui font défaut en Aveyron.

5.3 Les orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du Territoire Grands Causses Lézézou

Avec 72 724 km² et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager** des **politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de l'**innovation**, de la **recherche** et de l'**enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de **prendre en considération** la **structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,

- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de Communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,
- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

C'est dans ce contexte que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager** en **partenariat** avec les **Départements**, une **nouvelle génération** de **politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- chacune des deux **Métropoles**,
- les **Communautés d'Agglomération** ou **Urbaine** qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- chaque **Territoire de Projet rural** à savoir les **Pôles d'Equilibre Territoriaux** et **Ruraux**, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de **PNR**.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour **objectifs** :

- **d'agir résolument** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, **la structuration de Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
 - de ses **dispositifs d'intervention thématiques**,
 - du **CPER** et des **CPIER**,
 - des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées -Méditerranée** avec le PNR des Grands Causses et le Petr du Lézou et dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :

- **soutenir** les **fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires**, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- **accompagner** les **dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser** les **spécificités** de ce territoire lui permettant de **se distinguer** dans ces domaines,
- **encourager** les **dynamiques innovantes** dans ce territoire,
- **contribuer** à **l'attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** de ce territoire et favoriser son **rayonnement**,
- **fortifier l'attractivité** des **Bourgs Centres** qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs.

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **le développement économique, l'économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation-SRDEII (SRDEII)** approuvé le **3 février 2018**,
- **l'agriculture, l'agroalimentaire** et la **Forêt**,
- **l'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **Plan Régional de l'Alimentation** et de **Projets Alimentaires de Territoires**.
- **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **la formation professionnelle** (nouveau **Programme Régional de Formation** en référence à la **Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC)** et **l'apprentissage avec** l'objectif de former **40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **les mobilités et l'intermodalité**,
- **le logement social**,
- La **Santé et le Médicosocial**,

Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**. Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.

- **la transition écologique et énergétique**,
Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe**. Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants:

- **diviser par 2 la consommation d'énergie** par habitant,
- **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables**.

- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024**,
- **La politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **La politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que l'**EPFE Occitanie** ou la **SAFER Occitanie**,
- **la valorisation des activités culturelles, du Patrimoine, des métiers d'art, de l'économie touristique** et des **activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.

La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son **schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs 2017-2021**.

Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.

la Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.

- **un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**
 - **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie ;, aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
 - **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance**,

- **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
- **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
- **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
- **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
- qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
- **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
- **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
- développement des **énergies renouvelables**,...

L'Assemblée des Territoires créée le 04 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.

En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée prend en considération l'action de la Région en faveur de la Montagne,

Fortes des deux massifs Pyrénées et Massif Central qui couvrent au total plus de la moitié du territoire, la Région Occitanie a affirmé sa volonté de mettre en place une politique régionale rénovée de la montagne, futur Plan Montagne, qu'elle élaborera en lien avec les acteurs concernés.

Acté par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2017, le **Parlement de la montagne** a été installé le 19 janvier 2018, après une phase de concertation avec l'ensemble des forces vives de la montagne d'Occitanie. Cette instance de concertation innovante, a vocation à fédérer la communauté des deux massifs en région, construire une stratégie nouvelle et identifier les actions prioritaires à mettre en place.

Les territoires concernés seront ainsi associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Montagne.

Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction** des **spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.
- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.

- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4^{ème} défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

Ouverture des données publiques

Enfin, en application de la **Loi** pour une **République Numérique** du **7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.

elle organise la mise à disposition de ses propres données et de données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE GRANDS CAUSSES LEVEZOU PARTAGEE PAR LE PETR DU LEVEZOU, LE PNR DES GRANDS CAUSSES, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON ET LA REGION OCCITANIE

6.1 Enjeux stratégiques de développement du territoire Grands Causses CLévezou partagés par le PETR du Lézérou, le PNR des Grands Causses, le Département de L'Aveyron et la Région Occitanie.

1. Une stratégie de développement partagée

Le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées – Méditerranée 2018-2021 se veut dans la continuité du Contrat Régional Unique qui avait été signé en décembre 2015, et en cohérence avec la Convention LEADER 2014-2020 et l'ensemble des dispositifs et contrats territoriaux en cours sur le territoire Grands Causses Lézérou comme le Pôle Pleine Nature Grands Causses Lézérou.

Il s'inscrit dans une stratégie de développement partagée du territoire qui vise l'attractivité, le développement des conditions nécessaires à la création d'emploi non délocalisable et la cohésion, tant sociale que territoriale, avec pour objectif un développement basé sur l'identité du territoire qui s'est construite sur ses ressources, ses spécificités et ses aspirations.

Cette même stratégie de développement se décline dans l'ensemble des documents de contractualisation du territoire et s'articule autour **de deux « priorités »**:

- *Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement.*
- *Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques.*

❖ Priorité 1 - Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement

Le territoire souhaite développer les filières économiques indémoustrables en orientant son développement vers les activités les plus dépendantes de ses ressources. Si le poids démographique et le caractère rural du territoire excluent les activités de forte main d'œuvre ou les contraintes de marché, la quantité et la qualité des ressources constituent un atout indiscutable.

Dans ce cadre, 3 filières principales constituent la base du développement de filières structurées à l'échelle du bassin d'emploi que constitue le sud-Aveyron :

OBJECTIF 1 : Soutenir un développement territorialisé de la filière brebis, filière circulaire mêlant agriculture, artisanat, agroalimentaire, industrie et tourisme.

OBJECTIF 2 : Développement et qualification des activités de pleine nature et de découverte du territoire : filière qui s'appuie sur les paysages de qualité que compte le territoire et les loisirs sportifs de nature qui s'y développent. En effet, l'attractivité touristique du territoire est principalement basée sur ses paysages et ses patrimoines qu'ils soient naturels ou culturels. Un capital-ressource à valoriser et reconnu (Grands Sites de Midi-Pyrénées / inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO) mais dont la conservation demeure un enjeu fondamental.

OBJECTIF 3 : Contrat Grand Site Occitanie : le territoire du sud Aveyron a été labellisé Grand Site Occitanie, dans le cadre d'un contrat signé pour 5 ans, sur la base d'un projet de développement touristique territorial qui s'articule autour :

- des cœurs emblématiques : Roquefort, Millau et son Viaduc ainsi que le Centre Culturel de Rencontre de Sylvanès,
- des sites d'intérêt patrimoniaux, culturels et touristiques majeurs : La Couvertorade et les sites templiers et hospitaliers
- d'un pôle touristique : les Lacs du Lézérou
- d'une zone d'influence du Grand Site Occitanie intégrant les quatre Communautés de Communes d'origine Saint-Affricain, Roquefort et Sept Vallons, Larzac et Vallées, Monts Rance et Rougiers, Millau Grands Causses élargies à l'ensemble du territoire du PNR des

Le projet de développement territorial du Grand Site est construit sur les thèmes de tourisme de découverte économique, tourisme patrimonial et le tourisme de pleine nature.

OBJECTIF 4 : de la ressource bois à la filière : cette troisième filière est construite sur une ressource oubliée qui concerne une part substantielle du territoire : la forêt. Ce capital naturel constitue une ressource économique pour le territoire tant dans le domaine de l'énergie que de la construction ou encore pour les exploitations agricoles qui participent en cela au maintien d'un paysage sylvopastoral original.

L'approche partagée des problématiques de chaque filière économique à travers des projets transversaux sera le levier indispensable à la mise en œuvre opérationnelle des actions.

❖ **Priorité 2 : Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques**

L'attractivité est au cœur de la stratégie territoriale. Comme le montre le diagnostic du territoire, l'accueil, mais surtout le maintien des nouveaux arrivants est un enjeu fort pour les Grands Causses et le Lévézou. L'arrivée sur le territoire s'inscrit dans une dynamique de nouveau projet de vie qui doit allier emploi, vie de famille, habitat, cadre de vie, mode de vie, intégration sociale... Si toutes ces conditions ne sont pas réunies, ces nouveaux habitants quittent le territoire dans un délai plus ou moins long. L'attractivité d'un territoire se construit sur la base d'un bouquet de services qui doit répondre aux attentes des habitants et des acteurs du territoire.

Pour actualiser celui du sud-Aveyron, il convient de :

OBJECTIF 5 : Renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi, par l'accompagnement des porteurs de projets économiques et par l'action des collectivités en matière d'attractivité notamment dans la requalification des zones d'activités.

OBJECTIF 6 : Permettre d'habiter le territoire autrement en qualifiant l'offre de services à la population, en requalifiant les espaces publics des villages, en maintenant un niveau d'équipements structurants, en menant une politique d'amélioration de l'habitat... afin de répondre aux attentes et aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants sur le territoire.

OBJECTIF 7 : Contrat Bourg Centre Occitanie : le territoire Grands Causses Lévézou s'est engagé dans la démarche Bourg Centre qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines. Cette démarche transversale de développement et de valorisation s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques de la Charte du Parc ainsi que dans la stratégie de développement du Territoire. En effet, la démarche régionale Bourg Centre vient rendre possible l'application opérationnelle des orientations du Scot et surtout des projets qui se développent dans les communes et EPCI du territoire. Et notamment ceux qui bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs.

Il s'agit de communes qui ont été identifiées dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint Affrique et Séverac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint Rome de Tarn et Belmont Sur Rance.

Les collectivités du territoire ont souhaité être accompagnées et le Parc Naturel Régional intervient en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche en lien avec la Région.

A ce jour, 6 collectivités sont engagées dans cette démarche « Bourg Centre » :

- la commune de Millau a déposé un dossier portant sur la requalification des espaces publics du centre historique, des opérations de construction et de rénovation d'habitat et le renforcement du niveau équipements structurants à vocations sportive et culturelle ;
- la commune de Saint Affrique est engagée depuis plusieurs années dans un projet ambitieux de requalification de son centre bourg. Après les études, la commune et la communauté de communes

vont engager la phase opérationnelle qui s'articule autour de 3 projets majeurs : la restructuration du quartier de la gare avec un projet qui doit allier habitat, équipements structurants, services et activité commerciale ; la restructuration du centre historique « îlot Voltaire », dans le cadre d'un projet mixte logement/commerces/ services/ espaces publics ; la requalification des espaces publics du centre bourg dans la continuité du travail menée en lien avec le CAUE de l'Aveyron ;

- la commune nouvelle de Séverac d'Aveyron souhaite également s'engager dans la démarche Bourg Centre avec pour projets notamment, la requalification des rues et ruelles de la Cité Médiévale et la requalification du secteur de la gare dans le cadre d'un projet alliant équipements de santé/logements /commerces ;
- les communes de Belmont sur Rance, Camarès et Saint Rome de Tarn s'engagent dans la démarche Bourg Centre dans la perspective de la requalification des espaces publics des cœurs historique et pour engager des actions en faveur de l'habitat.

OBJECTIF 8 : Site d'enseignement supérieur Millau Saint Affrique.

Les Sites d'enseignement supérieur s'attacheront à atteindre les objectifs suivants :

- démocratiser l'enseignement supérieur,
- favoriser l'équité territoriale / égalité des chances des étudiants,
- diversifier l'offre de formation.

OBJECTIF 9 : Développer une mobilité durable adaptée au territoire :

La mobilité est un enjeu fort du projet de territoire sur lequel le Parc Naturel Régional s'est fortement investi pour faire émerger des actions innovantes, avec pour objectif de limiter les consommations énergétiques liées au transport et déployer de nouvelles formes de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

Dans ce contexte, la stratégie du territoire définie dans le cadre du projet TEAMM (étude nationale du C.G.E.T. qui vise à expérimenter de nouvelles solutions de mobilité en zone de montagne) prévoit plusieurs axes d'interventions :

- expérimenter un cadencement des transports en commun de l'axe Millau / Saint-Affrique ;
- mettre en place des stations d'échange multimodales permettant le rabattement/diffusion des habitants ;
- développer de nouvelles formes de mobilités.

Aujourd'hui, les EPCI et communes du territoire, en lien avec le PNR des Grands Causses, souhaitent poursuivre la réalisation des actions en faveur de la mobilité et envisagent :

- l'aménagement de plates formes multimodales à Millau, Saint Affrique et Séverac d'Aveyron ;
- le développement de réseaux d'itinéraires cyclables à Millau, Saint Affrique, Séverac d'Aveyron, Salles Curan.

Par ailleurs, dans le cadre du précédent Contrat Régional Unique, les cosignataires ont approuvé un avenant qui avait pour but de favoriser l'accueil **de la 13ème Demi Brigade de la Légion Etrangère à la Cavalerie sur le camp du Larzac** en soutenant la création d'une offre de services appropriée. En termes d'accueil, il est à noter qu'outre les effectifs qui ont intégré le camp, près de 250 familles se sont installées dans les communes du territoire.

Sur le programme opérationnel spécifique à l'Avenant de 2017, 9 projets étaient identifiés :

- 4 ont été programmés sur la période 2015-2017 comme la rénovation de l'école de La Couvertorade ou la création d'un Pôle Petite Enfance à Millau ;
- 5 restent à engager et pourront faire l'objet d'une programmation dans le cadre des programmes opérationnels du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées - Méditerranée 2018-2021.

2. La dotation spécifique pour l'innovation et l'expérimentation

A ce stade le territoire Grands Causses Lézou a retenu 2 thématiques innovantes et expérimentales à développer dans le cadre de ce contrat :

a - Une mobilité rurale à réinventer :

Comme identifié dans le diagnostic, le territoire est structuré autour d'un bassin de vie composé de 3 villes principales qui concentrent les emplois, commerces et services et de communes rurales périphériques. Les habitants parcourent des distances quotidiennes longues avec une moyenne de 18km pour se rendre au travail. Plus de 50% des habitants travaillent hors de leur commune de résidence et 90% se déplacent en voiture individuelle.

Face à ces besoins en déplacement, on assiste à une offre en transport en commun existante mais inadaptée (horaires) et inégalement répartie sur le territoire. Cette situation se traduit donc par une dépendance à la voiture entraînant une précarité des ménages liée à la mobilité et un impact environnemental fort.

Face à cette problématique il faut coordonner et optimiser l'offre de transport existante et développer un « mix » de solutions de déplacements, tout en accompagnant le changement de comportement des habitants.

Des actions innovantes ont d'ores et déjà été engagées dans ce sens sur le territoire, comme la mise en place d'un dispositif d'autostop organisé REZO POUCE ou le prêt de Vélo à Assistance Electrique aux particuliers et encore le développement du covoiturage...

Comme vu plus haut dans le cadre de l'objectif 9 : « Développer une mobilité durable adaptée au territoire » des opérations d'aménagements de plateformes multimodales et de réseaux d'itinéraires cyclables seront engagées dans les prochains mois.

Le Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est vu remettre le prix French Mobility dans la catégorie des territoires peu denses le 26 janvier 2018 et le territoire souhaite pouvoir poursuivre l'expérimentation en développant des actions innovantes.

Celles-ci sont détaillées dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt French Mobility « Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » et concernent par exemple la mise en place d'un dispositif d'autopartage en lien avec la société CITIZ.

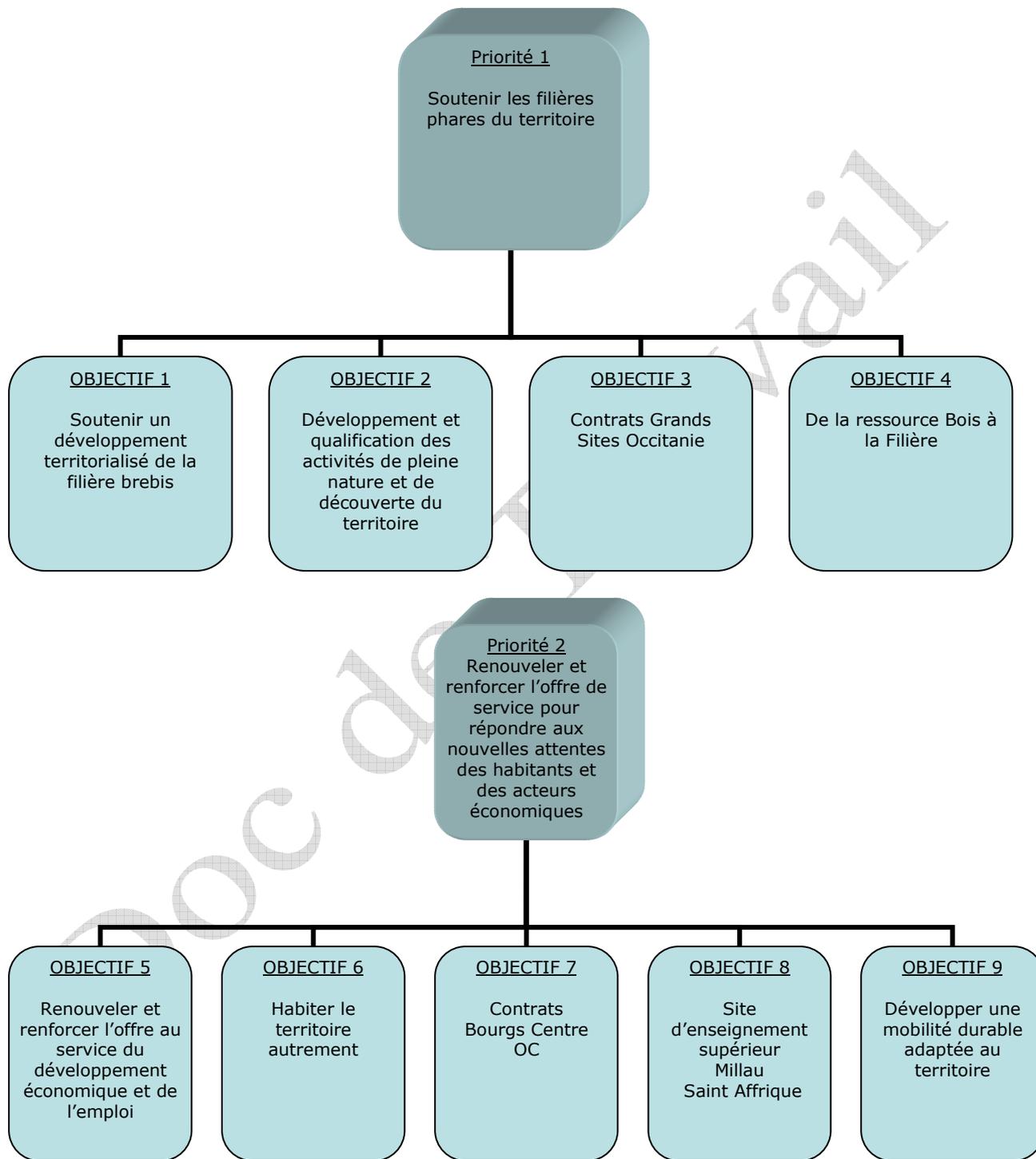
b- Partenariats équitables Urbain / Rural

Comme cela a été identifié dans les enjeux « Occitanie 2040 » concernant le territoire, une réflexion sur la question des interdépendances régionales et notamment au regard des enjeux environnementaux et de biodiversité, est à engager. Le territoire se construit autour de ses ressources singulières à l'échelle régionale, lesquelles contribuent au développement de la Région Occitanie comme l'eau, la biodiversité les paysages... mais qu'il semble important de les valoriser dans le cadre de la construction de partenariats équitables avec les territoires urbains environnants.

Un travail de précision des objectifs et des actions de ces 2 thématiques sera mené en vue d'une proposition devant un futur Comité de Pilotage

6.2 Les Objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cosignataires du CONTRAT TERRITORIAL GRANDS CAUSSES LEVEZOU :

Les priorités du Contrat Territorial 2018-2021



Ces priorités et objectifs se déclinent en 9 fiches actions spécifiques

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

Le Département mobilisera, dans le cadre du présent contrat et au fin de mise en œuvre des orientations dudit contrat, l'ensemble des dispositifs consécutifs des délibérations du 29 janvier 2018 et 23 février 2018 portant le projet de mandature « Agir pour nos territoires ».

INGENIERIE TERRITORIALE

Pour relever le défi démographique et travailler de concert avec les intercommunalités à l'attractivité de leur territoire mais également pour accompagner ces dernières dans la définition de projets de territoire et/ou l'investigation de nouvelles politiques (mise en place d'une politique culturelle par exemple) voire l'appropriation de nouvelles compétences, les services du Département et services associés pourront être mobilisés au rang desquels Aveyron Culture, Aveyron Ingénierie, l'Agence de Développement Touristique, la Mission d'Appui Attractivité Territoriale et la Cellule Marketing Territorial et Accueil de nouvelles populations notamment. Cette ingénierie participe de la volonté du Conseil départemental d'animer et de créer les conditions favorables à l'émergence et l'investigation de nouvelles orientations et champs insuffisamment explorés.

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

La Région mobilisera, dans le cadre du présent Contrat Territorial Occitanie Pyrénées - Méditerranée, **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie à l'article 6 du présent contrat qui constituent la feuille de route commune.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES :

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

DOTATION INNOVATION/ EXPERIMENTATION :

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- La Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- Le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- Hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- Un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- Les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

INGENIERIE TERRITORIALE :

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique ; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes) ; Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats territoriaux ruraux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader
- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :

Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune-membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris :

- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, P.N.R....),
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires présentés à l'article précédent.

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le territoire Grands Causses Lévézou est particulièrement concerné par la convention LEADER signée conjointement par le PETR Lévézou et le Parc naturel Régional à l'échelle du territoire. La stratégie du GAL Grands causses Lévézou qui porte la convention LEADER s'appuie sur la logique de « filière »

Les fiches action LEADER suivantes viennent contribuer au développement de la filière « brebis » :

- # Développer et conforter l'économie de proximité
- # Gouvernance alimentaire, circuits-courts & industries agro-alimentaire

Les fiches action LEADER suivantes viennent contribuer au développement des loisirs sportifs de nature, activité phare du tourisme local et à la Démarche Grands Sites OCCITANIE

- # Développer un tourisme durable, porteur de sens et ancré au territoire
- # Le patrimoine culturel : un capital pour le développement des Grands Causses

La fiche action LEADER « Le patrimoine naturel : un capital pour le développement des Grands Causses » est quant à elle axée principalement sur une ressource : la forêt.

Le programme LEADER 2014-2020 participera également à renouveler et renforcer l'offre de services pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques.

Au travers de sa fiche action « Développer et conforter l'économie de proximité » ; qui s'inscrit en complémentarité avec les actions « Moderniser et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi » et « contrat bourg Centre Occitanie »

- # Au travers de sa fiche action « Composer une offre de services publics et aux publics pertinente, équilibrée et innovante » ; qui s'inscrit en complémentarité avec l'action « habiter autrement le territoire ».
- # Au travers de sa fiche action « La mobilité au service du territoire » ; qui s'inscrit en complémentarité avec l'action « Développer une mobilité durable adaptée au territoire ».

Le Programme LEADER 2014-2020 vise à encourager une territorialisation plus forte des actions, activités et produits. En ce sens, il encouragera des dynamiques ascendantes qui fédéreront des actions sectorielles. Il contribue à remettre au centre de la stratégie de développement, le territoire et l'ensemble de ses spécificités tout comme le Contrat Unique régional porté par les Grands Causses et le Lézou.

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire Grands Causses Lézou.

Ce comité a pour missions :

- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du ou des conseil-s de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du P.N.R. Grands Causses

- Un **Comité d’Orientation et de Programmation**, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l’échelle départementale.

Ce comité a notamment pour missions :

- d’examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
- d’effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l’emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans le département de l’Aveyron et de l’Etat.

Le secrétariat général du Comité d’Orientation et de Programmation dit «**Comité des Financeurs**» des politiques contractuelles territoriales dans le département de l’Aveyron est assuré par le Conseil Départemental de l’AVEYRON.

Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département de l’AVEYRON et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre « Bilan et perspectives » à laquelle seront conviés l’ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 11 : Mesures communes relatives à l’élaboration des Programmes Opérationnels

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l’élaboration de chaque Programme Opérationnel, le PNR Grands Causses qui assure la gestion administrative du Contrat à l’échelle du territoire adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires Co-financeurs du présent Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Ces propositions seront présentées sur la base d’un support numérique commun transmis par la Région.

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de demande du maître d’ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s’il y a lieu),
- Les plans,
- Les éléments d’appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d’exploitation,
- Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l’objet d’un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l’approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, ledit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

Article 12 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par le PNR Grands Causses et le PETR LEVEZOU de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre. En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : Conditions de modifications

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à _____, le _____

**Le Président du Conseil Départemental
de L'Aveyron**

**La Présidente du Pôle d'Equilibre
Territorial Rural du Lévézou**

Jean François GALLIARD

Christel SIGAUD-LAURY

**Le Président du Parc Naturel Régional
Des Grands Causses**

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée**

Alain FAUCONNIER

Carole DELGA

ANNEXES

1. FICHES MESURES DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - GRANDS CAUSSES LEVEZOU

 2. LISTE INDICATIVE DES PROJETS QUI SERONT EXAMINES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS DANS LE RESPECT DES DISPOSITIFS ET CRITERES D'INTERVENTION EN VIGUEUR DES PARTENAIRES COFINANCEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES SUR LA PERIODE 2018/2021
-

Doc de Travail

**ANNEXE 1 :
FICHES MESURES du CONTRAT TERRITORIAL REGIONAL**

**PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES
POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL et RURAL du LEVEZOU**

2 PRIORITES / 9 FICHES MESURES

1. Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement

1. Soutenir un développement territorialisé de la filière Brebis
2. Développement et qualification des activités de pleine nature et de découverte du territoire
3. Grands Sites Occitanie/ Pyrénées -Méditerranée
4. De la ressource Bois à la Filière

2. Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques

5. Renouveler et renforcer l'offre au service du développement économique et de l'emploi
6. Habiter le territoire autrement
7. Contrat Bourg-Centre Occitanie/ Pyrénées -Méditerranée
8. Site d'enseignement supérieur : Millau / Saint-Affrique
9. Développer une mobilité durable, adaptée au territoire

FICHE MESURE 1

OBJECTIF 1 : SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT TERRITORIALISE DE LA FILIERE BREBIS

Axe stratégique 1 : soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- SRADETT
- Programme LEADER :
 - o Action 1 – gouvernance alimentaire, circuits courts et industries agroalimentaires
 - o Action 4 – développer et conforter l'économie de proximité
- Charte du P.N.R. des Grands Causses :
 - Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines
 - Axe 2 : développer des activités centrées sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Présentation de la mesure

Contexte général
(éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

La quantité et la qualité des ressources du territoire constituent un atout indiscutable : 1 filière phare l'agriculture et l'AOC Roquefort

Points forts

La filière Roquefort concerne plus de 8 000 familles sur le territoire :
6 exploitations sur 10 sont spécialisées dans l'élevage des ovins / caprins

250 agriculteurs commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts :

- autour de productions variées : viandes (volaille, ovin, bovin, caprin), légumes, fruits, miels
- pour des consommateurs présents sur le territoire et dans les agglomérations voisines

Une démarche autour de l'AOC pérail en cours :

- association de défense et de promotion créée en 1994 : 200 producteurs locaux de lait / 140 salariés qui transforment le pérail dans divers ateliers de la région (Lactalis, Papillon, les Bergers du Larzac)

Un regroupement d'entreprises du cuir et de la peau initié en 2015 en Aveyron qui représente 14 entreprises (5 tanneurs et mégissiers, 2 gantiers et 5 selliers et maroquiniers), un effectif de 276 personnes et un chiffre d'affaires 36,4 M€.

Une réflexion est en cours en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron ainsi sur le développement de projets innovants, de diversification ou de projets « atypiques », dans la perspective de garantir le maintien d'une agriculture de production, créatrice d'emploi, sur le territoire

Le projet ROQUEFORT DEMAIN qui permettra de remettre en lumière le Village de Roquefort et le produit Roquefort au cœur du territoire agropastoral du Sud Aveyron

	<p><u>Points faibles</u></p> <p>L'évolution règlementaire et économique du marché de roquefort présage des évolutions dans les mois et années à venir qu'il conviendra d'intégrer dans l'organisation économique et sociale du territoire.</p> <p>En 10 ans, le nombre d'exploitations a diminué de 16 % dans le Parc des Grands Causses. Cette baisse est moins forte que celle observée dans les Parcs du Massif central ou en Région Midi-Pyrénées mais touche particulièrement les petites exploitations.</p>
<p>Objectifs stratégiques (Effets attendus)</p>	<p>Développer des filières économiques « indélocalisables ». Orienter le développement du territoire vers des activités les plus dépendantes de ses ressources.</p> <p>Accompagner la filière au travers de toutes ses composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation économique des patrimoines - tourisme - pratiques agricoles - agroalimentaire - formation - énergie <p>La présence sur l'ensemble du territoire d'élevage de brebis est un gage d'autonomie sociale du pays et de garantie de préservation des paysages.</p> <p>Développer ou créer des entreprises ayant un fort lien avec le territoire.</p> <p>Encourager des productions de qualité, respectueuses de l'environnement et répondant aux attentes sociétales.</p> <p>Le projet ROQUEFORT DEMAIN qui vise à renforcer le rôle majeur du Village dans le développement de la Filière et qui permettra de rénover les espaces publics, de renforcer la promotion du produit et de caractériser le site.</p> <p>Accompagner des projets structurants, innovants, ancrés au territoire. Accompagner la diversification des productions.</p> <p>Encourager un développement économique dynamique et équilibré. Encourager la transmission – reprise d'activités</p>
<p>Contenu (Champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)</p>	<p>Dans le Cadre du Projet Roquefort Demain l'objectif est de renforcer l'attractivité touristique du « village des caves du Roquefort », de mettre en valeur ce patrimoine, tout en conciliant ces usages avec les fonctionnements du site industriel. Le projet de requalification urbaine de Roquefort a vocation à transformer le visage touristique local. Il participera autant à la valorisation de la filière économique la plus emblématique du territoire qu'à la revalorisation de la visite des caves en offrant un projet structurant et qualifiant. Mais aussi à la valorisation des patrimoines liés à l'agropastoralisme, leur découverte, leur mise en valeur et en tourisme.</p> <p>Le lait de brebis n'est valorisé qu'à 5 % en Roquefort, il convient de développer massivement la filière de diversification autour de produits ancrés au territoire, parmi lesquels les signes de qualité tel que l'AOP Pérail qui sont des atouts indispensables. En cela, l'ensemble des acteurs doivent bâtir des politiques</p>

	<p>d'installation, de marketing territorial, de développement d'outil de transformation et d'appui économique aux entreprises pour faire durablement émerger cette filière.</p> <p>Au-delà du lait, la brebis produit de la laine qui peut être valorisée de diverses manières. L'isolation recèle une valeur ajoutée mais aussi le fil. Pour cela, la création de la filature sur le Saint-Affricain doit être un levier important. Cette laine s'inscrit en complémentarité de l'AOC qui peut constituer un levier important de diversification.</p> <p>Comment évoquer la « filière brebis » sans parler de la peau qui, là aussi, bénéficie qualitativement des bénéfices liés à l'AOC Roquefort et aux pratiques extensives de l'agropastoralisme.</p> <p>Dans le sillage du pôle cuir aveyronnais qui vient de voir le jour, le Sud-Aveyron doit se mobiliser pour faciliter et encourager le développement de toutes les activités de production, de transformation, négoce, design... à des échelles industrielles ou artisanales.</p> <p>Au-delà, la viande, par la présence de ce cheptel, est là aussi une singularité que le territoire doit sécuriser à travers la présence locale d'un abattoir et d'une usine de transformation permettant le développement des filières courtes de distributions régionales, porteuses de valeur ajoutée et au caractère indélocalisable.</p> <p>Au cœur de cette diversification, la part belle est faite aux circuits courts et circuits de proximité.</p> <p>Cet élevage ovin lait est aussi une opportunité pour la valorisation énergétique des fumiers et autres déchets issus des exploitations au travers de la méthanisation etc....</p>
Bénéficiaires	Tout porteur de projet public ou privé
Actions envisagées / exemples	
<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité création d'unité de méthanisation en lien avec l'hôpital Fenaille – Association Methavert ; • Projet Roquefort Demain – CC Saint Affricain, Roquefort,; Sept Vallons ; • Création d'une couveuse agricole à Roquesaltes ; • Création d'une unité de Méthanisation à La Cavalerie ; • Projet de relocalisation de l'approvisionnement en peaux ; 	
Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de projets accompagnés.</i> - <i>Volume d'investissement.</i> - <i>Nombres de porteurs de projets privés.</i>
Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets	<p>Aspects qualitatifs des projets examinés en partenariat avec les Chambres consulaires.</p> <p>Filière de diversification autour de produits ancrés au territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection de projets structurants - PME / TPE privilégiées

FICHE MESURE 2

OBJECTIF 2 : DEVELOPPEMENT ET QUALIFICATION DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE

Axe stratégique 1

Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- SRADETT
- Pôle Pleine Nature Massif Central
- Programme LEADER :
 - o Action 2 : Développer un tourisme durable : randonnée, itinérance et patrimoines
- Charte du Parc des Grands Causses :
 - Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines
 - Axe 3 : Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Présentation de la mesure

Contexte général
(Éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

Le tourisme constitue un potentiel d'emploi et une source de revenu pour le territoire : un secteur d'activité à renforcer et à maintenir.

L'attractivité touristique du territoire est basée principalement sur son paysage et ses patrimoines : un capital à valoriser dont la conservation demeure un enjeu fondamental.

A la croisée des enjeux de préservation patrimoniale et de développement économique :

- les loisirs sportifs de nature, activité phare du tourisme local,
- les actions culturelles et leur mise en tourisme

Points forts

- Des paysages d'exception et variés
- La présence de nombreux lacs hydroélectriques sur le Lézou, dont Pareloup, une des plus grandes retenues artificielles de France
- Un positionnement axé sur le développement des sports de nature et concrétisé dans le cadre d'un Pôle de Pleine Nature à l'échelle de l'ensemble du Territoire
- Un développement de la randonnée multi pratiques avec la mise en place d'un réseau à l'échelle du territoire structuré avec des itinéraires emblématiques comme Le GR 71 tour du Larzarc, le GRP Tour des Monts et Lacs du Lézou, et des itinérances en projet comme la Grande Traversée du Massif Central à VTT ou encore l'itinéraire régional Gorges et vallées du Tarn
- Un fort potentiel de développement du tourisme, résultant d'un besoin croissant de nature et d'espaces chez les clientèles citadines. De nouveaux dispositifs destinés à mieux anticiper et évaluer les impacts des activités humaines sur les espaces protégés.
- Un important tissu associatif impliqué dans l'organisation de manifestations et des animations.
- Le développement d'une collection de ballades numériques patrimoniales et de sentiers d'interprétation à l'échelle du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> • Millau, ville au cœur du territoire qui propose un vaste panel de services. <p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une concentration spatiale et saisonnière de l'activité touristique sur le territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses (vallées et gorges Tarn et Dourbie, le Causse noir et Larzac). • 87 881 lits touristiques au total : 65 % dédiés au non marchand / 25 074 lits dans d'hôtellerie de plein air (28.5%). • Tissu économique composé de micro-entreprise, TPE / nombre relatif d'emplois. • Offre d'hébergement marchand en cours de qualification • La disponibilité et la gestion de la ressource en eau : en quantité (faiblesse de la ressource en eau potable sur les causses), en qualité (pollutions récurrentes des rivières) et en « accessibilité » (les visiteurs rencontrent couramment des difficultés pour accéder aux berges des rivières). Il en est de même sur les lacs du Lézou qui connaissent des usages multiples (hydro-électricité, captage eau potable, soutien d'étiage, irrigation agricole, tourisme et loisirs). • Des conflits d'usage entre les différentes pratiques d'activités de nature.
<p>Objectifs stratégiques (Effets attendus)</p>	<p>Poursuivre le développement du tourisme et renforcer sa valeur ajoutée dans l'économie du territoire.</p> <p>Encourager un développement dynamique et équilibré Renforcer la valeur ajoutée de ce secteur économique Prendre appui sur la dynamique Grands Sites OCCITANIE Construire une offre pour tous et diversifier les clientèles : tourisme et handicap, tourisme social, haut de gamme, jeunes etc...</p> <p>Renforcer le positionnement du Sud -Aveyron sur la randonnée, l'itinérance et la pleine nature et notamment dans le cadre du développement des Grandes Itinérances du Massif Central : Grand Tour du massif Central à VTT et Itinérances Gorges et Vallées du Tarn</p> <p>Renforcer la dimension artistique et culturelle du territoire pour et favoriser le développement d'un tourisme culturel et patrimonial</p> <p>Développement d'équipements à vocation touristiques et culturelle pour la valorisation du patrimoine local</p> <p>Innover dans la proposition d'activités, dans les pratiques afin que le territoire se démarque.</p> <p>Coordonner l'offre : maillage des circuits au sein du territoire mais aussi avec les territoires extérieurs ; maillage des hébergements en complémentarité avec les circuits et points d'activités.</p> <p>Renforcer la qualité et la compétitivité des équipements et aménagements. Accompagner la montée en gamme et la professionnalisation des acteurs.</p> <p>Miser sur des infrastructures et des équipements structurants et à forte notoriété.</p> <p>Travailler l'image du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil par le développement offre de services et des

	<p>aménagements nécessaires aux différentes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux intégrer la gestion environnementale et durable des sites et prestations.
<p>Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)</p>	<p>Développer l'offre d'hébergement du point de vue qualitatif et quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres et villages vacance, gîtes de groupe et d'étape, hôtellerie de plein air, hôtellerie, gîtes et chambres d'hôtes ; - Accompagner le développement de cette offre en lien avec l'itinérance, la découverte des patrimoines (interprétation, circuits courts etc...) ; - Compléter cette offre par d'autres outils : aire d'accueil de camping-car, auberge de Pays etc... <p>Renforcer et dynamiser l'offre de découverte du territoire et de ses patrimoines :</p> <p style="text-align: right;">Tourisme culturel et patrimonial, œnotourisme, tourisme industriel, scientifique ou technique Grands Sites Occitanie</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'espaces d'interprétation, - réalisation de sentiers de découvertes, - développement d'applications mobiles, - rénovation des patrimoines bâtis ou mobiliers, - médiation culturelle et patrimoniale - Festival d'art en nature sur le Territoire <p>Construire une destination forte autour de la randonnée, de l'itinérance et de la pleine nature dans le cadre du Pôle de Pleine Nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et rénover les grandes itinérances, - mailler le territoire de réseaux d'itinérance secondaires, - favoriser les interconnexions avec les grandes itinérances existantes ou émergentes, - créer des équipements de pleine nature, renouveler l'offre, - aménager des sites naturels emblématiques, - positionner le territoire comme un lieu de stage, d'entraînement etc... <p>Améliorer l'accueil par le développement de l'offre de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - requalification des offices de tourisme et antennes, - renforcer la qualité des sites de pratiques de la pleine nature et des départs d'activités itinérantes (accueil, sécurité, stationnement, infrastructures d'accueil...), - lutter contre les points noirs paysagers, - développer progressivement des offres, équipements et aménagements destinés aux publics en situation de handicap, - créer des points de départs et d'informations uniques pour les activités, - encourager un tourisme participatif, - etc... <p>Accompagner les professionnels, les porteurs de projets et les jeunes entreprises de pleine nature par la formation et la mise en œuvre de démarches qualité et/ou de produits novateurs.</p> <p>Territoire catalyseur d'innovation : création de produits novateurs.</p> <p>Une partie des investissements pourra faire l'objet d'un cofinancement du PO FEDER Massif Central, au travers du « pôle de pleine nature en Massif Central ».</p>

Bénéficiaires	Tout porteur de projet public ou privé
Actions envisagées / exemples	
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du site naturel de Peyrelade à Rivière sur Tarn – CC Millau Grands Causses • Rénovation de la « Maison de Jeanne » espace d'interprétation patrimonial – Commune de Séverac d'Aveyron • Aménagement du Centre Nautique de Pareloup – CC Lévézou Pareloup • Réaménagement du Restaurant – Commune du Viala du Tarn • Aménagement de l'aire de La Roque – Base d'activité de pleine nature dans la Dourbie – CC Larzac Vallée 	
Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'équipements touristiques ○ Nombre d'hébergement accompagnés ○ Nombre de projets sports de pleine nature ○ Nombres de projets culture/tourisme
Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets	Aspects qualitatifs des projets examinés en partenariat avec les Chambres consulaires et Ad'Oc

FICHE MESURE 3

GRANDS SITES OCCITANIE

Axe stratégique 1

Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- Contrat Grand Site Occitanie
- SRADETT
- Programme LEADER :
 - o Action 2 : Action 2 : Développer un tourisme durable : randonnée, itinérance et patrimoines
 - o Action 4 – développer et conforter l'économie de proximité
- Charte du P.N.R. des Grands Causses :
 - Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines
 - Axe 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire
- Pôle de Pleine Nature Grands Causses Lézézou

Présentation de la mesure

Contexte général (éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

La Région Occitanie dispose de nombreux sites à forte notoriété, à fort « capital image » qui participent à la promotion et à l'attractivité de la Région notamment vis-à-vis des clientèles nationales et internationales.

Parmi ces sites la Région a retenu la Ville de Millau et son Viaduc, Le Village de Roquefort comme cœur de l'agropastoralisme du Sud Aveyron, l'Abbaye de Sylvanès et son centre culturel de rencontre, La Couvertoirade et les Villages Templiers et Hospitaliers et de l'Abbaye de Sylvanès, Les Monts et Lacs du Lézézou et plus largement tout le territoire des Grands Causses et du Lézézou dans la zone d'influence du Grand Site.

Dans le cadre du précédent Contrat Grand Site Midi Pyrénées, la majorité des projets se sont réalisés sur le territoire Millau Grands Causses. Le nouveau Contrat Grand Site Occitanie vise un rééquilibrage des projets sur l'ensemble des cœurs emblématiques et de la zone d'influence.

Points forts

- Des cœurs emblématiques de renommée internationale avec des projets de requalification très ambitieux
- Une zone d'influence en cohérence avec les périmètres de contractualisation

Points faibles

- Une gouvernance en cours d'organisation
- Des sites à requalifier pour améliorer l'accueil des visiteurs

<p>Objectifs stratégiques (Effets attendus)</p>	<p>Encourager un développement dynamique et équilibré sur l'ensemble du territoire du Grand Site. Assurer un rayonnement du sud-Aveyron.</p> <p>Améliorer la qualité des équipements et des services pour un projet touristique global du Grand Site.</p> <p>Assurer l'adéquation entre l'image de l'offre touristique véhiculée par les campagnes de promotion et la réalité constatée par les touristes.</p> <p>Accompagner le Grand Site à se doter et disposer d'équipements et des services garantissant un accueil de qualité des visiteurs.</p> <p>Accompagner une démarche exemplaire de développement durable et d'accessibilité et se doter d'un office de tourisme de première catégorie.</p> <p>Mener une action forte en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel sur les sites sur lesquels reposent le Grand Site et notamment les projets de valorisation du Village de Roquefort, du cœur historique de Millau et du Centre Culturel de Rencontre.</p>
<p>Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de valorisation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le Grand Site en lien avec les offices du tourisme du Territoire ; - Requalifier et valoriser village de Roquefort en tant que cœur de l'agropastoralisme du Sud Aveyron ; - Assurer le développement Centre Culturel de Rencontre de Sylvanès ; - Requalifier, préserver, valoriser et scénariser les richesses patrimoniales et culturelles du cœur historique de Millau et développer le lien avec le Viaduc de Millau ; - Assurer et améliorer la qualité de l'accueil, des produits et des services ; - Elargir l'activité saisonnière ; - Donner envie d'aller découvrir d'autres Grands Sites en Occitanie <p>4 enjeux de développement pour le Grand Site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Grand Site qui offre une expérience unique de visite - Un Grand Site accueillant - Un Grand Site durable - Un Grand Site qui appelle la performance touristique - <p>La dynamique Grands Sites, impulsée par la Région Occitanie, se décline localement dans la stratégie touristique du territoire et contribue aux actions liées à l'itinérance, l'interprétation ou encore au développement des activités de pleine nature.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Cœur Emblématiques : Communes de Millau, Roquefort et Sylvanès Zone d'influence : porteurs de projets publics et privés du Territoire Grands Causses Lézézou</p>

Actions envisagées / exemples	
Millau	Sauvegarde et valorisation du site archéologique de la Graufesenque
La Couvertoirade et Les villages templiers et hospitaliers	Aménagement de la Maison de la Scipione en espace d'interprétation dédiée aux Ordres Templiers et Hospitaliers
Sylvanès	Construction d'un bâtiment d'accueil semi enterré comportant l'accueil, les bureaux de la structure et une salle d'exposition dans le cadre du projet de Centre Culturel de Rencontre
Roquefort-sur-Soulzon	Requalification et valorisation des places et ruelles du Village
Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs / fréquentation - Nombre de projets accompagnés
Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique : Communes et Communautés de communes retenues dans la démarche Grand Site

FICHE MESURE 4

DE LA RESSOURCE BOIS A LA FILIERE

Axe stratégique 1

Soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement

Articulation avec les programmes de développement territoriaux.

- SRADETT
- Programme LEADER :
 - o Action 3 : Les ressources naturelles : un capital pour le développement du territoire
- Charte du P.N.R. des Grands Causses :
 - Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines
 - Axe 2 : développer des activités centrées sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs
- Plan Climat Air Energie Territorial / P.N.R. des Grands Causses
- Charte Forestière de Territoire / P.N.R. des Grands Causses

Présentation de la mesure

Contexte général

(éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

Les forêts du Sud-Aveyron constituent une part essentielle du patrimoine aveyronnais par les valeurs culturelle ou naturelle qu'elles représentent.

- Sur les plateaux caussenards, les chênes et les pins pionniers dominent la forêt « ordinaire ».
- Les forêts de chênes blancs sont un système écologique complexe, une symbiose entre espace agricole et espace forestier où l'usage des différentes ressources de l'exploitation (terre, herbe, bois, fruits) de manière complémentaire contribue au maintien d'un paysage sylvopastoral original.
- Les forêts des Monts (Montagne noire, Cévennes, Lézou) constituent une ressource économique importante pour le territoire.
- Le Pin Sylvestre est une essence pionnière qui gagne en superficie en colonisant de nombreux parcours en déprise. De grande qualité technologique, cette essence représente un capital naturel pour le territoire qu'il serait possible de mieux valoriser.

Cela est renforcé par une « attente-consommateur » de plus en plus axée sur les bois d'origine locale : bois-matériau / bois de chauffage sous toutes ses formes. Dans cette optique une ligne de mobilier urbain en bois de pays a été développée et va équiper les places des villages du territoire. Par ailleurs la SEM Cause Energia créée en 2016 vient accompagner les collectivités dans la réalisation de réseau de chaleur bois.

Points forts

La forêt connaît une croissance de 1 % par an. Sans toucher au capital « forêt », la gestion de cet intérêt annuel est une ressource à valoriser et à exploiter notamment pour maintenir des paysages ouverts.

	<p>Le tissu économique de la filière bois composé de nombreuses TPE et PME : en Aveyron il représente 2 900 emplois dans 400 entreprises, telles que scieries, charpentiers, constructeurs de maisons bois, menuisiers. A cela il convient d'ajouter plus d'une vingtaine d'entreprises de travaux forestiers.</p> <p>Le territoire est doté d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables : bois, éolien, solaire, méthanisation, biogaz... La production d'énergies renouvelables couvre d'ores et déjà plus de 36 % de l'énergie consommée sur le territoire (majoritairement hydraulique, éolien et bois) et de nombreux porteurs de projet sont présents sur le territoire.</p> <p>Les producteurs potentiels de plaquettes forestières se multiplient et l'offre bois-énergie demeure bien supérieure à la demande.</p> <p>La dynamique de gestion des forêts devient de plus en plus pertinente, elle contribue à modeler les paysages des Grands Causses et répond à une problématique toujours plus prégnante pour les agriculteurs : la disponibilité de la ressource fourragère.</p> <p><u>Points faibles</u></p> <p>Les boisements ne sont pas gérés pour la production de bois d'œuvre. Peu de scierie et peu de lien entre les entreprises de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation.</p> <p>Au vu de la tension sur les marchés et de la concurrence internationale sur la transformation, ce tissu de PME risque d'être très fragilisé à l'avenir ; voire même déstabilisé par l'émergence de projets cogénération.</p> <p>Cependant, la demande locale (projets de chaufferie bois ou de réseau de chaleur) émerge lentement par manque d'utilisateurs finaux. La multitude des acteurs complique les choix des porteurs de projets qui souhaitent un minimum d'interlocuteurs et limiter les investissements de départ.</p> <p>La forêt est à plus de 80 % privée sur les Grands Causses. Elle représente 18 167 propriétaires et 154 500 hectares. A ce jour, seuls 10 800 hectares sont munis d'un document de gestion durable qui assure une vision à long terme et une gestion raisonnée.</p> <p>En effet, une grande part des surfaces boisées est possédée par des agriculteurs. Souvent sous-valorisée, cette surface boisée peut être mieux intégrée dans la gestion économique des exploitations agricoles grâce au sylvopastoralisme qui mise sur un double usage des surfaces : parcours et valorisation des bois. Le sylvopastoralisme permet alors de compléter l'autonomie alimentaire du troupeau et de valoriser les ressources naturelles de l'exploitation.</p>
<p>Objectifs stratégiques (Effets attendus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager un développement dynamique et équilibré et assurer la pérennité de la filière bois. - Valoriser les ressources naturelles du territoire - Développer l'activité économique sur le territoire - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Diminuer la facture énergétique - Accompagner cette filière, la structurer pour créer des liens entre entreprises de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation et en optimiser l'organisation interne - Accompagner l'ensemble des acteurs de la filière : production / transformation / consommation

	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser des investissements sur des procédés innovants - Encourager une économie circulaire <p>Une filière qui s'organise de l'amont à l'aval autour de 3 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bois énergie - La transformation (bois matériaux) - Une meilleure gestion sylvicole des boisements
Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)	<p>Intégrer les surfaces boisées dans la gestion économique des exploitations agricoles grâce au sylvopastoralisme.</p> <p>Accompagner le développement, l'organisation et la gestion d'une filière bois-matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> o production de la ressource o transformation de la ressource o consommation de la ressource <p>Accompagner le développement des projets de production d'énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> o production de la ressource : plateforme, desserte forestière... o transformation de la ressource o consommation de la ressource : réseau de chaleur / chaudière etc...
Bénéficiaires	Tout porteur de projet public ou privé
Actions envisagées / exemples	
<ul style="list-style-type: none"> • Site du Roubelier : aménagement d'une unité de traitement des lixiviats adapté avec création d'une chaufferie bois – CC Millau Grands Causses • Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur étude en cours – Salles Curan • Etude pour la Création d'un Réseau de Chaleur – Commune de Belmont sur Rance 	
Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés - Volume d'investissement global
Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets	<p>Investissements qui répondent aux enjeux de la stratégie « territoire à énergie positive pour la croissance verte »</p> <p>Filière bois-matériaux : privilégier la valorisation des essences locales</p> <p>Aspects qualitatifs des projets examinés en partenariat avec les Chambres consulaires et AD'OC</p>

FICHE MESURE 5

RENOUVELER ET RENFORCER L'OFFRE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Axe stratégique 2 :

Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques

- Articulation avec les programmes de développement territoriaux :
- SRADETT
- Programme LEADER :
 - o Action 4 – développer et conforter l'économie de proximité
- Charte du P.N.R. des Grands Causses :
- Axe 2 : développer des activités centrées sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs
- Axe 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Présentation de la mesure

Contexte général (éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

Le Sud-Aveyron est au cœur de la nouvelle Région dont le taux de création d'entreprises est le plus élevé de France (15,2 % en 2013).

Une attractivité appelée à s'amplifier du fait de l'influence toulousaine et montpelliéraine et de la capacité du territoire à répondre aux valeurs montantes dans la société (développement durable, loisirs, qualité de vie, origine des produits...)

Pour prendre part à cette dynamique, le territoire dispose d'un éventail de services aux entreprises correct mais qui doit être renouvelé afin de rester attractif.

Points forts

- Une économie diversifiée
- Notoriété du territoire (Viaduc, Larzac, UNESCO)
- Présence d'une pépinière d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et d'espaces de télétravail
- Millau Viaduc : zone d'activité reconnue d'intérêt régionale
- Un potentiel semble se dessiner sur le télétravail : le territoire compte près de 200 travailleurs indépendants spécialisés dans la communication, l'édition, la conception de logiciel etc... et environ 400 actifs qui résident à plus d'une heure de leur lieu de travail.
- Un réseau d'acteurs dynamiques autour de la création, transmission, reprise d'entreprise
- Capacité d'innovation des entreprises présentes sur le territoire
- Présence d'entreprises aux savoir-faire et compétences reconnus (la moitié des Entreprises du Patrimoine Vivant de l'Aveyron sont situées sur ce territoire)
- A 75 : présence de zones d'activités structurantes et proximité du marché méditerranéen
- Urbain / rural : équilibre bénéfique (complémentarité et solidarité)
- En 2012, 346 établissements employeurs relèvent de l'économie sociale et solidaire

	<p>dans le Parc des Grands Causses. Ils emploient 2 900 personnes, soit 16 % de l'ensemble des salariés.</p> <p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de service essentiellement composée de zones d'activités à requalifier - Manque de services aux entreprises / foncier disponible pas toujours attractif - Contraintes environnementales - Délitement du tissu industriel (faible taux de création d'établissement) - Concurrence des parcs d'activités de l'Hérault
<p>Objectifs stratégiques (Effets attendus)</p>	<p>Encourager un développement dynamique et équilibré Revendiquer l'influence double de Toulouse et Montpellier</p> <p>Proposer de nouveaux outils et un foncier économique répondant aux nouvelles attentes des acteurs</p> <p>Favoriser les démarches et dynamiques innovantes</p> <p>Favoriser la requalification des Zones d'Activités Economiques</p> <p>Favoriser la transmission / reprise d'activités Stimuler la création d'activité et/ou d'entreprise Favoriser la diversification économique des exploitations agricoles et les circuits courts Etre pro-actif en matière d'accueil</p> <p>Encourager l'économie circulaire Renforcer les points d'intersection entre les économies : touristique, de production, résidentielle</p>
<p>Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)</p>	<p>Accompagner le territoire vers l'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire catalyseur d'innovation, - FABLAB, - Accompagner les réseaux d'entreprises innovantes etc... <p>Renforcer les structures d'accueil d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation et développement hôtel d'entreprise / pépinière d'entreprise - Création et qualification des zones d'activités - L'économie sociale et solidaire vecteur d'aide à la création, d'outils financiers - Créer des espaces de télétravail, de coworking, tiers lieux - Création de zones d'activités agricoles - Animation et mise en réseau des zones d'activités - Etc.... <p>Proposer ou développer de l'immobilier d'entreprise adapté aux attentes des entreprises installées ou attirées : bâti industriel, atelier relais, transformation friche industrielle, ateliers de transformation etc....</p> <p>Promouvoir le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospection économique, communication, marketing territorial etc... - Valoriser les spécificités du territoire, tirer profit de la dimension environnementale - Développer une filière agroalimentaire
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Tout porteur de projet public ou privé</p>

Actions envisagées / exemples	
<ul style="list-style-type: none"> - Extension de la ZAE de la Glène à St Léons – CC Lévézou Pareloup - Restructuration de la pépinière et création d'un espace incubateur – CC Millau Grands Causses - Aménagement d'une boucherie – charcuterie – Mairie de Broquiès - Création d'un atelier relais – Commune de Lestrade et Thouels - Développement d'un projet Tiers Lieux/Fab Lab – CC ST Affricain Roquefort Sept Vallons 	
Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des investissements et dépenses - Nombre de projets accompagnés - Nombres de ZAE requalifiés
Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets	<p>Investissements qui répondent aux enjeux de la stratégie « territoire à énergie positive pour la croissance verte »</p> <p>Investissements : caractère structurant du projet</p> <p>Aspects qualitatifs des projets examinés en partenariat avec les Chambres consulaires et autres partenaires.</p>

FICHE MESURE 6

HABITER LE TERRITOIRE AUTREMENT

Axe stratégique 2 :

Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- SRADETT
- Programme LEADER
- Action 4 : développer et conforter l'économie de proximité
- Action 5 : Composer une offre de services publics et aux publics pertinente et équilibrée

- Charte du P.N.R. des Grands Causses

Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines

Axe 2 : développer des activités centrées sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Axe 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

- Plan Climat Air Energie Territorial / P.N.R des Grands Causses

Présentation de la mesure

Contexte général

(éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

Le territoire est découpé en une mosaïque de bassins de vie qui ont de fortes interactions entre eux du fait notamment de la mobilité de la population.

Si ces derniers présentent un taux d'équipement satisfaisant, la question de l'accès aux services, de leur maintien et de leur diversité reste entière.

Effet, une partie de la population, plus importante que dans les autres départements du Massif central, est éloignée des équipements, qu'il s'agisse de commerces et services de la vie quotidienne ou d'usage moins courant.

Cette caractéristique est d'autant plus prégnante pour des communes où la population est âgée, des communes dont l'accès routier est rendu difficile par le relief, ou encore celles faiblement peuplées.

Ainsi, maintenir l'accessibilité à certains équipements constitue un réel enjeu notamment pour une population vieillissante mais aussi pour des actifs qui souhaiteraient venir s'installer en Sud-Aveyron.

En effet, l'essor des services accompagne l'évolution des territoires et contribue à leur attractivité. Ils s'inscrivent dans une logique d'intérêt général, leur vocation est de rendre le quotidien plus facile, d'améliorer la qualité de vie de tous.

Parce qu'ils s'inscrivent dans une logique de services, les bâtiments publics se doivent d'être accessibles de tous.

De plus, le secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire) représente un enjeu majeur pour le territoire puisqu'il représente 44% de la consommation totale d'énergie du territoire. La rénovation thermique des bâtiments constitue un des

	<p>potentiels d'économie d'énergie les plus importants.</p> <p>L'armature urbaine du territoire est composée de trois pôles qui ont besoin d'un « arrière-pays » fort qui existe notamment par un minimum de services pour les jeunes comme pour les plus âgés.</p> <p>En effet, dans un contexte de mobilité accrue des populations et des activités, la solidarité rural/urbain est de mise. On observe ainsi que le dynamisme des espaces ruraux s'exerce en fonction de la proximité de pôles urbains ou de petites villes ; ou bien en fonction de la qualité d'une offre de service de proximité « multipolaire ».</p> <p>La requalification des espaces publics des villages participe de cette dynamique de revitalisation du territoire en améliorant l'accessibilité, la sécurité et le cadre de vie des centres bourgs.</p>
<p>Objectifs stratégiques (Effets attendus)</p>	<p>Préserver les équilibres générationnels. Permettre aux personnes handicapées de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la commune en développant une qualité d'usage pour tous. Répondre aux enjeux de solidarité.</p> <p>Mettre en place de nouveaux services correspondant à l'évolution de besoins et de pratiques sociales contemporaines, en s'appuyant sur les études qualitatives menées dans le cadre du SCOT des Grands Causses. Accompagner l'évolution du territoire et accompagner les nouveaux arrivants sur le territoire dans la réalisation de leur Projet de Vie (cf politique accueil massif Central).</p> <p>Développer un niveau de services minimum à l'échelle du bassin de vie Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.</p> <p>Renforcer le lien urbain rural.</p> <p>Fixer ou attirer sur le territoire les compétences et personnels nécessaires aux entreprises ;</p>
<p>Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'équipements culturels et sportifs : médiathèques, salles de spectacle, cinémas, musées, structures artificielles d'escalade, salles multisport, bassins de natation etc... - Renforcer le lien social au travers d'un maillage d'équipements pertinents : maison des associations, maison des services, jardins partagés, salles culturelles etc... - Accompagner les projets de création (ou la re-création) d'activités commerciales, artisanales ou de services, qui n'existent pas ou plus à l'échelle de la commune / Maintien et développement des pôles commerciaux et artisanaux et qui répondent à des besoins de la population locale. - Développer et qualifier l'offre de logement pour améliorer l'accueil de nouvelle population sur le territoire. - Création de projets de santé territoriaux : maison de santé pluridisciplinaire, pôle etc.... / encourager le regroupement de professionnels de santé et la mise en place de réseaux de professionnels organisés et territorialisés etc...

	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et qualification d'espaces publics : Projets de reconquête et de requalification urbaine patrimoniale ; Requalification des centres-bourgs ; enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ; résorption de points noirs paysagers. - Accompagner les opérations en faveur de la petite enfance, l'enfance et de la jeunesse : pôle petite enfance, aire de loisirs, création de RAM, de MAM, mise en réseau de centre de loisirs etc... - Accompagner les opérations en faveur des personnes âgées et/ou dépendantes : rénovation et équipement des maisons de retraites, activités des coordinations gérontologiques, offre de services itinérante, logements intergénérationnels etc... - Création d'équipements structurants en faveur de l'ensemble des publics : cuisine centrale etc... - Rénovation énergétique des bâtiments publics ouverts au public. - Mise en accessibilité des bâtiments publics ouverts au public.
Bénéficiaires	Maitres d'ouvrages publics : Communes / Communautés de communes / Communes nouvelles / syndicat mixte Maitres d'ouvrages privés : Associations etc...
Actions envisagées / exemples	
<ul style="list-style-type: none"> o Opération Cœur de Village – Commune de saint Juery o Création de 4 logements dans l'ancien Presbytère – Commune de Mounes Prouhencoux o Création d'une maison de santé pluridisciplinaire – Commune de La Cavalerie o Rénovation énergétique et mise en accessibilité du CREA – Commune de Millau o Création d'une maison des associations – Commune du Vibal 	
Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des investissements. - Nombre de projets accompagnés.
Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets	<p>Investissements qui répondent aux enjeux de la stratégie territoire à énergie positive pour la croissance verte.</p> <p>Equipement : caractère structurant du projet / portage intercommunal à privilégier.</p> <p>Accompagner les projets de santé territoriaux labellisés par l'ARS et les investissements qui en découlent : maison de santé, pôles de santé locaux, antenne de maison de santé etc...</p> <p>Aspects qualitatifs des projets examinés en partenariat avec les Chambres consulaires et autres partenaires.</p>

FICHE MESURE 7

CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE

Axe stratégique 2 :

Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques.

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- SRADETT
- Contrat BOURG CENTRE OCCITANNIE
- Programme LEADER
- Action 4 : développer et conforter l'économie de proximité
- Action 5 : Composer une offre de services publics et aux publics pertinente et équilibrée

- Charte du P.N.R. des Grands Causses

Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines

Axe 2 : développer des activités centrées sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Axe 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

- Plan Climat Air Energie Territorial / P.N.R. des Grands Causses

Présentation de la mesure

Contexte général
(éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017.

Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional s'est positionné en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Un certain nombre de collectivités du territoire ont d'ores et déjà sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiés dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint Affrique et Séverac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint Rome de Tarn et Belmont Sur Rance.

Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre les communes et EPCI s'engagent dans démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

Objectifs stratégiques (Effets attendus)	<p>Renforcer la centralité des pôles urbains structurants et des Pôles intermédiaires du territoire par la réalisation d'équipements structurants. Reconquête et Requalification des espaces publics des bourgs centres.</p> <p>Valorisation et préservation de la qualité paysagère et le patrimoine. Amélioration et qualification des logements et de l'habitat. Rénovation énergétique des bâtiments et mise en accessibilité. Développement de nouvelles formes de mobilités. Redynamisation commerciale et développement de l'économie de proximité.</p>
Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification du cadre de vie : valorisation des entrées de ville, des espaces publics, du patrimoine, des façades situées dans le cœur de ville, aménagements paysagers, ... - Habitat : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, lutte contre la précarité énergétique, création de logements partagés (ex : maintien des personnes âgées en centre bourg), ... - Offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, d'adaptation des équipements pour les personnes en situation de handicap, ... - Mobilité : maillage de cheminements doux, intermodalité (cf FA 9) - Économie : maintien et développement du commerce en cœur de ville, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales, d'entreprises du patrimoine vivant ou de services aux entreprises, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, tiers lieux, espaces collaboratifs, accompagnement des entrepreneurs à la création de leur offre numérique, développement de la Silver économie, ... - Culture, patrimoine et tourisme : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite, ... - Environnement : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, ... - Réflexions et étude sur projet de développement
Bénéficiaires	<p>Maitres d'ouvrages publics : Communes / Communautés de communes / Communes nouvelles / syndicat mixte</p> <p>Maitres d'ouvrages privés : Associations etc...</p>
Communes Concernées par le dispositif	
<p>A ce stade 6 communes sont engagées dans le dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Millau • Saint Affrique • Séverac d'aveyron • Belmont sur rance • Camarès • Saint Rome de Tarn 	

Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des investissements - Nombres de projets accompagnés
Critères techniques et qualitatifs de sélection des projets	Accompagnement dans le cadre d'un comité de pilotage Bourg Centre spécifique, par commune, associant la Commune, l'EPCI, le PNR des Grands Causses, La Région, le Département et autres partenaires

Doc de Travail

FICHE MESURE 8

Sites d'enseignement supérieur : Millau / Saint-Affrique

Axe stratégique 2 :
Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- Axe prioritaire Région Occitanie
- Agenda 21 – Région Occitanie : atténuer les disparités spatiales, économiques et sociales
- Contrat de site du Campus Millau/Saint-Affrique
- Charte du Parc des Grands Causses :
 - Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines**
 - Axe 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire**

Présentation de la mesure

<p>Contexte général (éléments de diagnostic, points forts/points faibles)</p>	<p>Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour 2017-2021, est structuré autour de quatre objectifs stratégiques qui s'attachent principalement à favoriser un accès équitable à l'enseignement supérieur en Occitanie et à favoriser le ressourcement et le transfert de la recherche.</p> <p>Dans ce cadre, sur un territoire marqué par de fortes disparités entre unités urbaines métropolitaines et territoires ruraux, les villes universitaires d'équilibre jouent un rôle primordial de démocratisation de l'enseignement supérieur et de réduction de la fracture territoriale</p> <p>Par ailleurs, ces sites contribuent à rapprocher l'université de son environnement socio-économique, ce qui constitue un atout pour les villes d'implantation, en termes de retombées économiques et de rayonnement.</p> <p>Le territoire dispose d'un tissu économique dynamique aux compétences larges (agricole, agroalimentaire, touristique, industriel etc...) et d'un réseau de sites de formation bien implanté qui laissent entrevoir de belles synergies.</p>
<p>Objectifs stratégiques (Effets attendus)</p>	<p>Démocratiser l'enseignement supérieur. Equité territoriale / égalité des chances. Diversifier l'offre de formation. Soutenir et conforter les villes universitaires d'équilibre. Assurer la « taille critique » de ces sites, afin de leur donner toute leur dimension universitaire.</p>

Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur, réduire le nombre de jeunes sortants sans diplôme et optimiser les réorientations ○ Diversifier et structurer l'offre de formation initiale pour une fluidité des parcours universitaires en Midi-Pyrénées ○ Développer la voie de l'alternance au sein des filières professionnelles ○ Favoriser les conditions de vie étudiante qui sont un des aspects importants pour renforcer l'attractivité de l'université ○ Développer la recherche / encourager les coopérations
Bénéficiaires	CNAM de Millau / 2ISA / IFSI de Millau / C.U.F.R Champollion / Université Toulouse I & III / Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Toulouse / CCI de l'Aveyron / Commune de Saint-Affrique et Communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons / Commune de Millau et Communauté de communes Millau Grands Causses.
Actions envisagées / exemples	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons : valorisation du Campus au travers d'une communication dédiée et d'informations ciblées (Kit d'accueil étudiants etc...) ○ Développement d'une filière apicole / lycée agricole de la Cazotte ○ Développement de formations innovantes sur les énergies renouvelables / ISFME 	
Évaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants inscrits - Nombre de formations proposées - Evolution de l'éventail des thématiques - Nombre de partenariat avec les acteurs composant l'environnement socio-économique du pôle d'enseignement

FICHE MESURE 9

DEVELOPPER UNE MOBILITE DURABLE ADAPTEE AU TERRITOIRE

Axe stratégique 2 :

Renouveler et renforcer l'offre de service pour répondre aux nouvelles attentes des habitants et des acteurs économiques

Articulation avec les programmes de développement territoriaux :

- SRADETT
- Charte du P.N.R. des Grands Causses
Axe 1 : assurer une gestion concertée des patrimoines
Axe 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire
- PCAET en cours sur le territoire PNR Grands Causses / LEVEZOU

Présentation de la mesure

Contexte général
(éléments de diagnostic, points forts/points faibles)

Le territoire étant caractérisé par une forte dominante rurale et peu maillé par le réseau de transport en commun, de nombreux habitants utilisent de manière régulière la voiture individuelle et les mêmes axes routiers, notamment pour leurs trajets domicile-travail.

La mobilité devient pour ce type de territoire un enjeu central, à la croisée du développement économique, de l'accès à l'emploi, l'intégration sociale et l'environnement.

Points forts

Dans un contexte de mobilité accrue des populations et des activités, la solidarité rural/urbain est de mise. On observe ainsi que le dynamisme des espaces ruraux s'exerce en fonction de la proximité de pôles urbains ou de petites villes ; ou bien en fonction de la qualité d'une offre de service de proximité « multipolaire ».

Développement d'aires de covoiturages, mise en place d'autostop organisé « Rézo Pouce », formations à l'écoconduite...

Points faibles

- Sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, les transports constituent 43 % de la consommation totale d'énergie.
- 91 % des déplacements se font en voiture.
- 40 % des consommations et émissions de GES sont dues à l'usage de la voiture particulière.
Aucun plan de déplacements d'entreprises n'a été mis en place.
- L'offre de transport en commun est peu présente et peu utilisée. Elle n'est de plus pas du tout coordonnée ; par exemple pour un trajet Millau / Saint-Affrique on compte 3 Autorités Organisatrices de Transports différentes et donc 3 plages horaires et tarifs différents, sans compter les transports privés des industriels de Roquefort.
- L'offre de service « transport à la demande » apparaît mal adaptée, peu utilisée et coûteuse pour les collectivités locales.

Objectifs stratégiques (Effets attendus)	<p>Renforcer le lien urbain/rural.</p> <p>Organiser une offre de service identifiée et diversifiée, lisible pour les habitants afin de contribuer à l'attractivité du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.</p> <p>Compléter et qualifier l'offre de service existante.</p> <p>Inciter au changement de comportement des personnes en matière de déplacement.</p> <p>Lutter contre la précarité énergétique liée à la voiture individuelle.</p> <p>Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.</p> <p>Impulser une démarche structurante à l'échelle du Parc des Grands Causses.</p> <p>Proposer une réponse territorialisée, à une échelle pertinente pour répondre à cet enjeu. Exemple : rationaliser et optimiser la liaison Millau /Saint-Affrique.</p>
Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Limiter le recours à la voiture individuelle comme outil de déplacement, en privilégiant les modes doux et les transports collectifs : circulations douces / aménagements urbains favorisant les circulations douces / pôle d'échange multimodaux / adapter les équipements SNCF etc.... ○ Augmenter le taux d'occupation des véhicules en créant une vraie culture de covoiturage, de l'auto-stop et de l'auto-partage ○ Coordonner, rationaliser l'offre de mobilité disponible et communiquer : PDIE, cadencement des transports publics, TAD etc... ○ Compléter l'offre disponible par de nouveaux services / expérimenter de nouvelles solutions de mobilité (techniques et/ou organisationnelles) : autopartage, vélo à assistance électrique... et de non mobilité (télétravail...)
Bénéficiaires	<p>Tout porteur de projet public ou privé</p>
Actions envisagées / exemples	
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Pôle Multimodal – Commune de saint Affrique - Aménagement de voies cyclables – Commune de Séverac d'Aveyron - Projet de mise en place d'un service d'autopartage – PNR Grands Causses 	
Evaluation et suivi de la mesure	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés. - KM de réseau de circulations douces réalisées. - Nombre d'usagers de solutions alternatives à la voiture individuelle.

FICHE MESURE 10

Animation, mise en œuvre, suivi et gouvernance du Contrat Territorial

Présentation de la mesure

Contexte général (éléments de diagnostic, points forts/points faibles)	<p>Un Comité de Pilotage stratégique et de suivi commun est créé à l'échelle du territoire du Parc des Grands Causses et du PETR Lévézou, il a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financiers dans le cadre de programmes opérationnels annuels et conformes à la stratégie de développement du territoire définie par le Contrat Unique,- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,- de procéder à l'évaluation permanente du Contrat. <p>Un Comité d'Orientation et de Programmation, dit « Comité des Financeurs » est organisé à l'échelle départementale.</p> <p>Ce comité a notamment pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,- D'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets. <p>Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans le département de l'Aveyron et de l'Etat.</p> <p>Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le Département de l'Aveyron est assuré par le Conseil Départemental de l'AVEYRON</p> <p>Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département de l'AVEYRON et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre «Bilan et perspectives» à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.</p>
Objectifs stratégiques (Effets attendus)	Identifier, accompagner et concrétiser les projets Appuyer les collectivités locales et les porteurs de projets privés dans leurs démarches Mettre en œuvre les orientations stratégiques du territoire Mobiliser de manière efficiente les dispositifs des différents partenaires (techniques, financiers etc..)

<p>Contenu (champs d'actions / axes / nature des actions envisagées)</p>	<p>Comité de Pilotage stratégique et de suivi Ce comité est composé des représentants des co-signataires du Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Région Occitanie/ PyrénéesMéditerranée - le Département de l'Aveyron - le Bureau syndical du Parc des Grands Causses - le Bureau syndical du PETR Lézérou - 1 représentant par Communauté de Communes <p>Son secrétariat permanent est assuré par les services du Parc des Grands Causses. Il adressera les propositions de programme opérationnel annuel.</p> <p>Comité d'Orientation et de Programmation, Les Présidents du Parc des Grands Causses et du PETR Lézérou participeront conjointement à la conférence.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Lézérou</p>
<p>Évaluation et suivi de la mesure</p>	
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes opérationnels. - Enveloppe allouée par fiche mesure. - Nombre de projets par fiche mesure. - Coût total des projets, des contreparties etc....par fiche mesure. - Nombre de jours dédiés à l'animation de ce dispositif territorial.